

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 1

Règlement intérieur du complexe sportif indoor L' USINE

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ

Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE

Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. TRÉMÈGE

Objet : Règlement intérieur du complexe sportif indoor L'USINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date 28 juin 2017 définissant l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n°32 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2019 adoptant le règlement intérieur des Equipements Sportifs

EXPOSE DES MOTIFS :

A l'instar du règlement intérieur général des Equipements Sportifs adopté en septembre 2019, il convient d'établir un règlement intérieur spécifique au complexe sportif indoor L'USINE.

Ce règlement a pour objet de fixer les règles propres au fonctionnement de L'USINE qui accueille de nombreux usagers.

Il est avant tout un outil pédagogique mais aussi un cadre de référence pour l'ensemble des utilisateurs.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur spécifique au complexe sportif indoor L'USINE joint à la présente délibération

Article 2 : d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 2

**Proposition de création d'une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.)
provisoire sur la commune d'Adé**

—

Saisine du Préfet des Hautes-Pyrénées

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRÈRE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET

Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN

M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN

M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE

M. Paul SADER

Mme Martine SIMON

M. Guy VERGES

M. Gérard BOUE

M. Joël CAZEDEBAT

Mme Christiane DURAND

M. Frédéric LAVAL

Mme Virginie SIANI WEMBOU

M. Alain TALBOT

M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT

M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE

M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES

Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN

Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES

Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT

M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON

Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL

M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON

M. Philippe LASTERLE

M. Jean-Philippe BAKLOUTI

M. Yves CARDEILHAC

M. Christophe CAVAILLES

M. Jean-François DRON

Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE

M. Paul LAFAILLE

M. Pierre LAGONELLE

M. Bruno LARROUX

Mme Sylvie MAZUREK

Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. VIGNES

Objet : Proposition de création d'une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) provisoire sur la commune d'Adé - Saisine du Préfet des Hautes-Pyrénées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 212-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération de la commune d'Adé en date du 9 juin 2022,

EXPOSE DES MOTIFS :

Jusqu'au 31 décembre 2020, la commune d'Adé était couverte par un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), approuvé le 10 février 1987. L'ancienne Communauté de communes du Pays de Lourdes, dont elle faisait partie, ayant engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal avant le 31 décembre 2015, la durée de validité du POS courait jusqu'au 31 décembre 2020.

La commune d'Adé est donc retombée au régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU) depuis le 1^{er} janvier 2021, dans l'attente de l'approbation du PLUi du Pays de Lourdes. Il ne peut depuis plus être fait usage du Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du POS, la commune n'étant plus couverte par un document d'urbanisme.

En ce sens, par délibération en date du 9 juin 2022, la commune d'Adé a sollicité la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, compétente de plein droit en matière de droits de préemption, pour la création d'une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) provisoire sur une partie de son territoire. Sa création permettra à la commune de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière de certains terrains ou biens stratégiques faisant l'objet de cessions, via l'utilisation d'un droit de préemption.

Au vu de la promulgation en date du 22 août 2021 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience », visant à lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, la commune d'Adé souhaite prioriser l'accueil de nouveaux habitants au sein de son centre-bourg, et procéder à son réaménagement.

Pour ce faire, elle souhaite pouvoir œuvrer :

- à la réhabilitation de logements vacants et/ou en état d'abandon, notamment en incitant les propriétaires à vendre ou à rénover leurs biens ;
- au développement de l'habitat locatif, confronté à une forte demande sur la commune ;
- à l'amélioration du réseau viaire et à la sécurisation de la circulation.

La Communauté d'Agglomération a la possibilité d'instaurer, par délibération motivée de son Conseil communautaire et conformément aux dispositions de l'article L.212-1 du Code de l'Urbanisme, une Zone d'Aménagement Différé sur une partie du territoire de la commune d'Adé, et ce pour une durée de 6 ans renouvelable.

Dans l'attente de la création de cette Z.A.D., elle peut en amont saisir le Préfet des Hautes-Pyrénées, qui a la possibilité de créer un périmètre provisoire de Z.A.D. par arrêté préfectoral, pour une durée de 2 ans, lorsqu'il est saisi d'une proposition de création par un EPCI.

La présente délibération a donc pour objet de saisir Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées aux fins de créer un périmètre provisoire de Z.A.D., ou pré-Z.A.D, sur environ 80 hectares du territoire de la commune d'Adé, et de désigner la Communauté d'agglomération comme titulaire du droit de préemption.

Considérant l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme, disposant que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale y ayant vocation, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, sachant que cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordées à l'occasion de l'aliénation d'un bien,

Considérant que le droit de préemption peut s'exercer en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Adé d'instaurer une Zone d'Aménagement Différé provisoire sur le périmètre ci-joint, en vue de l'aménagement de son centre-bourg,

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de saisir Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, en application des dispositions des articles L.212-2 et suivants du Code de l'urbanisme, aux fins de créer un périmètre provisoire de Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre ci-annexé de la commune d'Adé,

Article 2 : de désigner la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées comme titulaire du droit de préemption,

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

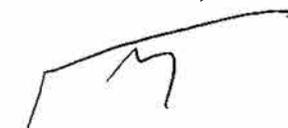
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 3

Création d'une Commission Communautaire Égalité Femmes - Hommes

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRÈRE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST

M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT

M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. BOUBEE

Objet : Création d'une Commission Communautaire Égalité Femmes - Hommes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2121-21,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 créant les commissions communautaires,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022 approuvant le pacte de gouvernance

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de l'adoption du pacte de gouvernance, il a été proposé de créer une commission égalité femmes-hommes qui sera la vingtième commission.

Le rôle de cette commission sera de faire progresser l'égalité représentation des femmes et des hommes au sein de notre collectivité.

Le Président des commissions étant de droit le Président de la CATLP il sera proposé que la Vice-Présidence de cette commission soit confiée à une femme.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : de créer la commission Égalité Femmes Hommes

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 4

**Concession de gestion et continuité du service public de
distribution d'eau potable sur le périmètre de l'ex**

—

**Syndicat Intercommunal des 3 Vallées
(Adé, Barlest, Bartrès, Ger, Geu, Jarret, Juncalas, Les
Angles, Loubajac, Poueyferré, Saint Créac)**

—

Autorisation de signature de l'avenant n°3

Date de la convocation : le 22 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL

M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE

M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE

M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme Danièle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. CLAVE

Objet : Concession de gestion et continuité du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre de l'ex – Syndicat Intercommunal des 3 Vallées (Adé, Barlest, Bartrès, Ger, Geu, Jarret, Juncalas, Les Angles, Loubajac, Poueyferré, Saint Créac) - Autorisation de signature de l'avenant n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS :

La Concession de gestion et continuité du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre de l'ex – Syndicat Intercommunal des 3 Vallées (Adé, Barlest, Bartrès, Ger, Geu, Jarret, Juncalas, Les Angles, Loubajac, Poueyferré, Saint-Créac) dont le titulaire est l'entreprise SAUR SAS, dont le siège est sis 7 Avenue Mercure – BP 33394 Balma Cedex 31133, couvre une période allant de sa prise d'effet au 01/01/2012 au 31/12/2023. Ce contrat a été transféré à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées à compter du 01/01/2020.

L'objet du présent avenant est d'acter les modifications suivantes du contrat :

Il s'agit d'augmenter la durée globale du contrat en limitant l'impact financier à moins de 10 % du montant actualisé, et donc jusqu'au 30/06/2024 soit 6 mois supplémentaires.

Le montant correspondant à cette prolongation est de 97 132 € HT.

Cette prolongation sera mise en œuvre pour le motif suivant :

Une consultation pour l'étude des modes de gestion de l'eau et de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire est en cours. Les résultats ne seront pas présentés par le bureau d'étude avant février 2023. Ainsi la procédure de mise en œuvre du mode de gestion qui sera retenu par le Conseil Communautaire ne pourra débuter avant le mois de mars 2023, soit moins d'un an avant l'échéance du contrat.

Or quel que soit le mode de gestion qui sera retenu, reprise en régie ou procédure de concession, elle nécessitera une année complète pour être mise en œuvre dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, il est nécessaire d'augmenter la durée globale du présent contrat.

L'impact cumulé avec les précédents avenants est fixé à 194 628 €, soit 9,57 % du coût actualisé du contrat.

La commission de délégation de service public habituellement constituée a donc donné, lors de la séance du 20/06/2022, un avis favorable à la passation de l'avenant.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer l'avenant n°3 au contrat de Concession de gestion et continuité du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre de l'ex – Syndicat Intercommunal des 3 Vallées (Adé, Barlest, Bartrès, Ger, Geu, Jarret, Juncalas, Les Angles, Loubajac, Poueyferré, Saint-Créac).

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 5

Approbation des comptes de gestion 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la CA-TLP

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST

M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT

M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Approbation des comptes de gestion 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la CA-TLP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1612-12 et L.5111-4.

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptables M.14 des communes et leurs établissements publics administratifs,

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022
Délibération n° 5

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20220629-CC29062022_05ar-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS :

Les comptes de gestion 2021 dressés par M. Romain POMMIER, Responsable du Service de Gestion comptable de Tarbes, pour le Budget Principal et les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : hôtels d'entreprises, Coopérative de l'Haricot Tarbais, Location Téléports et location d'immeubles et équipement divers, eau, assainissement, ZAC Parc d'activités des Pyrénées, ZAC Ecoparc, Z.A. du Gabas et de St Pé-de-Bigorre, ZAC aménagement Pyrène aéroport, ZI de Saux, ZAC Cap Aéro et de la ZAC Parc de l'Adour sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

En conséquence, il est proposé que le Conseil Communautaire, déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la CATLP dressés pour l'exercice 2021, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la CA-TLP dressés pour l'exercice 2021.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 6

**Approbation des comptes administratifs 2021 du Budget Principal
et des Budgets Annexes de la CA-TLP**

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST

M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE

Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE

Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme Danièle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Approbation des comptes administratifs 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la CA-TLP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°7 du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 approuvant les comptes de gestion.

EXPOSE DES MOTIFS :

La CATLP doit approuver l'ensemble des comptes administratifs, Il est proposé de présenter dans un premier temps d'examiner l'exécution du budget principal et dans un second temps celle des budgets annexes.

Afin de ne pas surcharger le corps de la présente délibération, les détails d'exécution des budgets pour l'exercice 2021 seront présentés dans un tableau qui lui sera annexé.

Concernant le budget principal :

Le compte administratif du **budget principal** de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **13 124 810,09 €**
- un déficit cumulé en section d'investissement de **7 241 645,62 €**

L'excédent cumulé de clôture après report de l'exercice précédent et déduction des restes à réaliser est de **2 175 286,43 €**.

Concernant les budgets annexes :

Le compte administratif du budget annexe **Hôtels d'Entreprises** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **213 050,96 €**
- un déficit cumulé en section d'investissement de **611 327,86 €**

Le déficit cumulé de clôture après report de l'exercice précédent et reprise des restes à réaliser est de **489 242,63 €**.

Le compte administratif du budget annexe de la **Coopérative de l'haricot tarbais** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un résultat en section de fonctionnement de **0 €**
- un excédent cumulé en section d'investissement de **252 579,14 €**

L'excédent cumulé de clôture après report de l'exercice précédent est de **252 579,14 €**

Le compte administratif du budget annexe **Téléports et Location d'Immeubles** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **1 828 555,30 €**
- un excédent cumulé en section d'investissement de **288 576,81 €**

L'excédent cumulé de clôture après report de l'exercice précédent et déduction faite des restes à réaliser est de **1 948 587,19 €**.

Le compte administratif du budget annexe **Eau** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de **3 371 078,60 €**
- un déficit en section d'investissement de **727 160,39 €**

L'excédent cumulé de clôture après déduction faite des restes à réaliser est de **1 313 141,97 €**.

Le compte administratif du budget annexe **Assainissement** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de **2 153 467,03 €**
- un déficit d'investissement de **2 609 608,45 €**

Le déficit cumulé de clôture après report de l'exercice précédent et reprise des restes à réaliser est de **1 305 910,66 €**.

Le compte administratif du budget annexe **Parc d'activités des Pyrénées** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **1 155 066,20 €**
- un déficit cumulé en section d'investissement de **217 951,72 €**

L'excédent cumulé de clôture après report de l'exercice précédent est de **1 373 017,92 €**.

Le compte administratif du budget annexe **ZAC Ecoparc** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **293 245,71 €**
- un déficit cumulé en section d'investissement de **1 891 585,88 €**

Le déficit cumulé de clôture après report de l'exercice précédent est de **1 598 340,17 €**.

Le compte administratif du budget annexe des **ZA du Gabas et de ST Pé** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **91 774,06 €**
- un excédent cumulé en section d'investissement de **270 388,07 €**

L'excédent cumulé de clôture après report de l'exercice précédent est de **362 162,13 €**.

Le compte administratif du budget annexe **Cap Aéro** pour l'année 2021 fait apparaître :

- un résultat cumulé en section de fonctionnement de **1 021,98 €**
- un excédent cumulé en section d'investissement de **183 682,67 €**

L'excédent cumulé de clôture après report de l'exercice précédent est de **184 704,65 €**.

Le compte administratif du budget annexe d'Aménagement de Zones Pyréné Aéroport pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **56 635,23 €**
- un excédent cumulé en section d'investissement de **148 402,91 €**

Un déficit cumulé de clôture après report de l'exercice précédent et déduction des restes à réaliser est de **625 083,86 €**.

Le compte administratif du budget annexe Zone Industrielle de Saux pour l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **1 186 203,00 €**
- un excédent cumulé en section d'investissement de **163 322,47 €**

L'excédent cumulé de clôture après report de l'exercice précédent et de la reprise des restes à réaliser en dépenses est de **2 504 360,84 €**.

Le compte administratif du budget annexe Parc de l'Adour pour l'année 2021 fait apparaître:

- un excédent en section de fonctionnement de **12 477 163,07 €**
- un déficit en section d'investissement de **13 562 210,18 €**

Le déficit de clôture après report de l'exercice précédent est de **1 085 047,11 €**.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les résultats et l'exécution des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes de la CATLP tels que présentés en détail dans les tableaux joints.

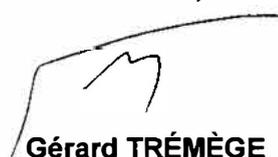
à la majorité avec 110 voix pour et 1 ne participant pas au vote (M. Gérard TRÉMÈGE)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 7

Affectation du résultat 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST

M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE

Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE

Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Affectation du résultat 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant du transfert des compétences eau et assainissement à la CA-TLP à compter du 1^{er} janvier 2020,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées réuni le 29 juin 2022, après avoir adopté les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice budgétaire 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	8 579 023,18
Résultat de l'exercice 2021	4 545 786,91
Résultat de fonctionnement cumulé	13 124 810,09

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 421 245,98
Résultat de l'exercice 2021	- 6 820 399,64
Soldes des restes à réaliser 2021	- 3 707 878,04
Besoin de Financement	- 10 949 523,66

BA HOTELS D'ENTREPRISES**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	0,00
Résultat de l'exercice 2021	213 050,96
Résultat de fonctionnement cumulé	213 050,96

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 719 041,01
Résultat de l'exercice 2021	107 713,15
Soldes des restes à réaliser 2021	- 90 965,73
Besoin de Financement	- 702 293,59

BA COOPERATIVE HARICOT TARBAIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	0,00
Résultat de l'exercice 2021	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	234 717,81
Résultat de l'exercice 2021	17 861,33
Soldes des restes à réaliser 2021	0,00
Besoin de financement	0,00

BA LOCATIONS TELEPORTS ET LOCATION IMMEUBLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	1 045 368,78
Résultat de l'exercice 2021	783 186,52
Résultat de fonctionnement cumulé	1 828 555,30

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	113 324,32
Résultat de l'exercice 2021	175 252,49
Soldes des restes à réaliser 2021	- 168 544,92
Besoin de financement	0,00

BA EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	2 891 407,40
Résultat de l'exercice 2021	479 671,20
Résultat de fonctionnement cumulé	3 371 078,60

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 276 752,67
Résultat de l'exercice 2021	- 450 407,72
Soldes des restes à réaliser 2021	- 1 330 776,24
Besoin de financement	- 2 057 936,63

BA ASSANISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	330 681,38
Résultat de l'exercice 2021	1 822 785,65
Résultat de fonctionnement cumulé	2 153 467,03

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 3 327 478,76
Résultat de l'exercice 2021	717 870,31
Soldes des restes à réaliser 2021	- 849 769,24
Besoin de financement	- 3 459 377,69

BA PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	929 846,96
Résultat de l'exercice 2021	225 219,24
Résultat de fonctionnement cumulé	1 155 066,20

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 143 800,01
Résultat de l'exercice 2021	361 751,73
Soldes des restes à réaliser 2021	0,00
Besoin de financement	0,00

BA ECOPARC

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	145 111,83
Résultat de l'exercice 2021	148 133,88
Résultat de fonctionnement cumulé	293 245,71

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 168 965,90
Résultat de l'exercice 2021	- 1 722 619,98
Soldes des restes à réaliser 2021	0,00
Besoin de financement	- 1 891 585,88

BA Z.A. DE GABAS ET DE ST PE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	91 774,18
Résultat de l'exercice 2021	- 0,12
Résultat de fonctionnement cumulé	91 774,06

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	272 921,07
Résultat de l'exercice 2021	- 2 533,00
Soldes des restes à réaliser 2021	0,00
Besoin de financement	0,00

BA ZAC CAP AERO

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	286 316,22
Résultat de l'exercice 2021	- 285 294,24
Résultat de fonctionnement cumulé	1 021,98

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 189 354,01
Résultat de l'exercice 2021	373 036,68
Soldes des restes à réaliser 2021	0,00
Besoin de financement	0,00

BA ZAC PYRENE AERO – AMENAGEMENT EX CCCO

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	148 331,37
Résultat de l'exercice 2021	- 91 696,14
Résultat de fonctionnement cumulé	56 635,23

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	130 096,03
Résultat de l'exercice 2021	18 306,88
Soldes des restes à réaliser 2021	- 830 122,00
Besoin de financement	- 681 719,09

BA ZONE INDUSTRIELLE DE SAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	0,00
Résultat de l'exercice 2021	1 186 203,00
Résultat de fonctionnement cumulé	1 186 203,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 428 867,80
Résultat de l'exercice 2021	592 190,27
Soldes des restes à réaliser 2021	1 154 835,37
Besoin de financement	0,00

BA PARC DE L'ADOUR

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2020	12 376 855,95
Résultat de l'exercice 2021	100 307,12
Résultat de fonctionnement cumulé	12 477 163,07

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2020	- 12 494 951,52
Résultat de l'exercice 2021	- 1 067 258,66
Soldes des restes à réaliser 2021	0,00
Besoin de financement	- 13 562 210,18

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'AFFECTER :

Article 1 : l'excédent de fonctionnement cumulé et le déficit d'investissement du **Budget principal** de la façon suivante :

- **11 312 523,66 € au compte budgétaire 1068**, en recettes d'investissement (excédents de fonctionnement capitalisés), afin de couvrir le solde des restes à réaliser en dépenses et recettes soit 3 707 878,04 €, le déficit N soit 7 241 645,62 € et les crédits nouveaux inscrits en DM n°2 pour 363 000,00 € .
- **7 241 645,62 € au compte budgétaire 001** en dépenses d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- **1 812 286,43 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement (solde de fonctionnement reporté). Ce montant résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement global 13 124 810,09 € et du montant porté au compte 1068 soit 11 312 523,66 € pour la couverture des RAR, du déficit d'investissement et des crédits nouveaux.

Article 2 : l'excédent de fonctionnement cumulé et le déficit d'investissement du **Budget Annexe Hôtels d'Entreprises** de la façon suivante :

- **213 050,96 € au compte budgétaire 1068**, en recettes d'investissement (excédents de fonctionnement capitalisés), afin de couvrir une partie du déficit.
- **611 327,86 € au compte budgétaire 001** en déficit d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant correspond au solde du déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 719 041,01 € et de l'excédent d'investissement de l'exercice N soit 107 713,15 €.

Article 3 : l'excédent d'investissement du **Budget Annexe Coop du Haricot Tarbais** de la façon suivante :

- **252 579,14 € au compte budgétaire 001** en recettes d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le cumul de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 234 717,81 € et de l'excédent d'investissement de l'exercice N soit 17 861,33 €.

Article 4 : l'excédent de fonctionnement cumulé et l'excédent d'investissement du **Budget Annexe Location Téléports et immeubles** de la façon suivante :

- **288 576,81 € au compte budgétaire 001** en recettes d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est la somme de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 113 324,32 € et de l'excédent d'investissement de l'exercice N soit 175 252,49 €.
- **1 828 555,30 € au compte budgétaire 002**, en recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté). Ce montant est le cumul du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 soit 1 045 368,78 € et de l'excédent de l'exercice N soit 783 186,52 €.

Article 5 : l'excédent de fonctionnement cumulé et le déficit d'investissement du **Budget Annexe Eau** de la façon suivante :

- **727 160,39 € au compte budgétaire 001** en dépenses d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le cumul du déficit d'investissement de l'exercice N-1 soit 276 752,67 € et du déficit d'investissement de l'exercice N soit 450 407,72 €.
- **1 974 436,63 € au compte budgétaire 1068** en recettes d'investissement (excédents de fonctionnement capitalisés), afin de couvrir le déficit d'investissement soit 727 160,39 €, le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élève à 1 330 776,24 €, moins le solde positif des nouveaux crédits inscrits en DM soit 83 500,00 €.
- **1 396 641,97 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement. Ce montant correspondant à la somme de l'excédent de fonctionnement cumulé soit 3 371 078,60 € moins le montant inscrit au compte 1068 soit 1 974 436,63 €.

Article 6 : l'excédent de fonctionnement cumulé et le déficit d'investissement du **Budget Annexe Assainissement** de la façon suivante :

- **2 609 608,45 € au compte budgétaire 001** en dépenses d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le cumul du déficit d'investissement de l'exercice N-1 soit 3 327 478,76 € et de l'excédent d'investissement de l'exercice N soit 717 870,31 €.
- **2 153 467,03 € au compte budgétaire 1068** en recettes d'investissement (excédents de fonctionnement capitalisés), afin de couvrir en partie le déficit d'investissement soit 2 609 608,45 € et le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élève à 849 769,24 €.

Article 7 : l'excédent de fonctionnement cumulé et l'excédent d'investissement du **Budget Annexe Parc des Pyrénées** de la façon suivante :

- **217 951,72 € au compte budgétaire 001** en excédent d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le solde du déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 143 800,01 € et l'excédent d'investissement de l'exercice N soit 361 751,73 €.
- **1 155 066,20 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté).

Article 8 : l'excédent de fonctionnement cumulé et le déficit d'investissement du **Budget Annexe Ecoparc** de la façon suivante :

- **1 891 585,88 € au compte budgétaire 001** en dépenses d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le cumul du déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 1 722 619,98 € et du déficit d'investissement de l'exercice N soit 168 965,90 €.
- **293 245,71 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté).

Article 9 : l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement du **Budget Annexe Zone Artisanale du Gabas et de St Pé** de la façon suivante :

- **270 388,07 € au compte budgétaire 001** en recettes d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le solde de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 272 921,07 € et du déficit de l'exercice N soit 2 533,00 €.
- **91 774,06 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté).

Article 10 : l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement du **Budget Annexe Cap Aéro** de la façon suivante :

- **183 682,67 € au compte budgétaire 001** en dépenses d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le solde du déficit

d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 189 354,01 € et de l'excédent d'investissement de l'exercice N de 373 036,68 €.

- **1 021,98 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté).

Article 11 : l'excédent de fonctionnement cumulé et l'excédent d'investissement du **Budget Annexe Pyrène Aéroport Aménagement de Zones** de la façon suivante :

- **148 402,91 € au compte budgétaire 001** en recettes d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le résultat de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 130 096,03 € et de l'excédent d'investissement de l'exercice N soit 18 306,88 €.
- **56 635,23 € au compte budgétaire 1068**, en recettes d'investissement (excédents de fonctionnement capitalisés), pour couvrir une partie des restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Article 12 : l'excédent de fonctionnement cumulé et l'excédent d'investissement du **Budget Annexe Zone Industrielle de Saux** de la façon suivante :

- **163 322,47 € au compte 001**, en excédent d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le solde du déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 428 867,80 € et l'excédent d'investissement de l'exercice N soit 592 190,27 €.
- **1 186 203,00 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté).

Article 13 : l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement du **Budget Annexe Parc de l'Adour** de la façon suivante :

- **13 562 210,18 € au compte budgétaire 001** en dépenses d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant est le cumul du déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 12 494 951,52 € et du déficit d'investissement de l'exercice N soit 1 067 258,66 €.
- **12 477 163,07 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté).

Article 14 : d'approuver les résultats et l'exécution des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes tels que présentés en détail dans les tableaux joints.

Article 15 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 8

DM n° 2 - Budget Principal

Date de la convocation : le 22 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRÈRE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ

Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUIÈRE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU

Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme Danièle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : DM n° 2 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5111-4, L.5216-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS :

Par rapport au budget primitif du budget principal 2022, des ajustements s'avèrent nécessaires. Ces inscriptions budgétaires s'inscrivent en recettes à la somme de **14 029 099,09 €** et en dépenses à la somme de **13 086 355,66 €**.

Total général en RECETTES	14 029 099,09
Total général en DEPENSES	13 086 355,66

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
10	1068-01	Excédents de fonctionnement capitalisés : celui-ci correspond au montant total de la couverture du déficit cumulé d'investissement, de la couverture du différentiel des RAR et des crédits nouveaux inscrits en DM	11 312 523,66
RESTES A REALISER 2021			
13	1321-33-414	Subventions d'équipement pour l'Usine : CNDS	442 000,00
	1322-33-414	Subventions d'équipement pour l'Usine : Région	631 000,00
		Sous total	1 073 000,00
		TOTAL	12 385 523,66

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
RESTES A REALISER 2021			
20	202-URBA-820	Documents d'urbanisme ex CAGT	32 037,97
	202-URBA-820	Elaboration diagnostic territorial	243 867,00
	202-URBA 1- 821	Documents d'urbanisme : élaboration du PLUI-H - ex CCPL	51 549,00
	2031-020-Ossen	Frais d'études : MO pour réhabilitation du bâtiment d'Ossen	2 477,98
	2031-4-020	Frais d'études : MO pour l'extension du hangar à Juillan	29 262,40
	2031-311	Frais d'études : CTC ET SPS rénovation Auditorium CHD	3 058,80
	2031-314	Frais d'études : AMO pour étude de programmation Auditorium	60 090,00
	2031-321	Frais d'études : AMO Médiathèque	29 808,00
	2031-413	Frais d'études : Piscine de Lourdes : mission de coordination	2 160,00
	2031-413	Frais d'études : Paul BOYRIE : travaux de réhabilitation	41 736,76
	2031-18-414	Frais d'études : Etude géotechnique pour le centre de VTT	4 186,20
	2031-22-414	Frais d'études : Rénovation façades	7 620,00
	2031-33-414	Frais d'études : Bât 313 atelier des sports : MO -	47 902,99

		OPC-SPS	
	2031-12-520	Frais d'études : Mise à jour du dossier SSI bâtiment EPO	1 800,00
	2031-3-524	Frais d'études : Aire de sédentarisation de Séméac	52 650,00
	2031-5-524	Frais d'études : MO pour aménagement aire d'accueil de Lourdes	32 487,00
	2031-820	Frais d'études : rondpoint sortie ouest : MO	7 423,20
	2031-824	Frais d'études : Expertise berges Caminadour suite crue du 13/12/2019	83 882,40
	2031-824	Frais d'études : PCAET environnement Schéma directeur de l'énergie	55 760,00
	2031-824	Frais d'études : MO pour travaux d'aménagement vélo route	1 476,75
	2031-6-90	Frais d'études : Levée topographique zone Arsenal rue Auguste LAMOUSSE	1 524,00
	2033-URBA-820	Frais d'insertion : divers documents d'urbanisme	211,87
204	2041412-824	Subventions d'équipement : CRU : FC Louey, Tennis Tarbes, crèche.	111 000,00
	2041412-PCAET - 830	Subventions d'équipement : service environnement : bio diversité et plantation haies	47 747,20
	2041582-831	Subventions d'équipement : service environnement : GEMAPI	160 000,00
	204172-830	Subventions d'équipement : service environnement : PCAET	100 000,00
	20422-90	Subventions d'équipement : service économie : dispositif entrepren@	514 546,31
	20422-830	Subventions d'équipement : service environnement : PCAET : prime air bois	88 000,00
	20422-70	Subventions d'équipement : service habitat politique de la ville	252 628,00
205	2051-020	Logiciels : administration générale	4 939,51
	2051-020	Logiciels : service ADS	13 736,00
	2051-321	Logiciels : service lecture publique : portail documentaire	27 309,00
	2051-413	Logiciels : Piscine Paul Boyrie	37 420,00
	2051-824	Logiciels : service ADT : solution SIG	58 702,08
21	2111-90	Acquisition foncière : terrain Dépond Arsenal frais notariés	6 000,00
	2111-414	Acquisition foncière : terrain Alsyom	33 761,86
	2128-5-524	Autres agencements de terrains : travaux métallerie Aire d'accueil des gens voyage	123 182,40
	2128-020	Autres agencements de terrains : parking : abattage 14 platanes	6 160,80
	2128-40-824	Autres agencements de terrains : travaux aménagement vélo route V81	92 852,39
	21318-020	Autres bâtiments publics : travaux bâtiment Ossen	350,90
	21318-020	Autres bâtiments publics : travaux bâtiment Juncalas	3 187,20
	21318-020	Autres bâtiments publics : local vélo St Exupéry	12 270,00
	21318-321	Autres bâtiments publics : médiathèque de Lourdes SSI	4 542,00
	21318-PISC-413	Autres bâtiments publics : piscine de Lourdes : travaux divers	100 420,00
	21318-MESC-414	Autres bâtiments publics : maison de l'escrime : rénovation sol	7 609,00

21318-MAM-414	Autres bâtiments publics : maison des arts martiaux : travaux	147 862,28
2132-520	Immeubles : travaux de ventilation EPO	37 998,17
21534-90	Réseaux d'électrification : zone bastillac: travaux d'extension de réseau	32 411,66
21568-113	Autre matériel et outillage d'incendie défense civile : pose poteau commune Hibarette	2 894,86
2158-020	Autres installations, matériel et outillage techniques : Téléport 1	2 801,94
2158-414	Autres installations, matériel et outillage techniques : l'usine	2 040,00
2158-414	Autres installations, matériel et outillage techniques : hippodrome	1 020,00
2158-520	Autres installations, matériel et outillage techniques : service environnement	1 968,80
21728-824	Autres agencements et aménagements de terrains : Caminadour : installation de panneaux	10 343,88
21731-311	Constructions bâtiments publics : CHD : pose fauteuils Auditorium	59 044,80
21731-413	Constructions bâtiments publics : piscine de Michel Rauner : travaux charpente	151 176,60
21731-413	Constructions bâtiments publics : piscine de Tarbes : travaux divers	492,00
21752-6-90	Installations de voirie : travaux cartoucherie et avenue des Forges	569 561,02
21758-321	Autres installations, matériels et outillage technique : bibliothèques : chauffage P 3	5 240,40
21758-413	Autres installations, matériels et outillage technique : piscines: chauffage P 3, nettoyeur, mise en place GTC	54 018,22
21758-90	Autres installations, matériels et outillage technique : installations totems sur zones économiques	1 311,60
21782-413	Matériel de transport : piscine Paul Boyrie : Fourgonnette	28 150,40
21783-413	Matériel de bureau et informatique : piscines	4 615,20
21784-413	Mobilier : piscine Paul Boyrie	2 728,60
21784-321	Mobilier : Bibliothèque Louis Aragon	1 925,82
21788-311	Autres immobilisations corporelles : instruments de musique : écoles de musique	956,00
21788-413	Autres immobilisations corporelles : instruments de musique : CHD	28 869,01
2182-830	Matériel de Transport : service environnement	37 560,00
2182-020	Matériel de Transport : service informatique	18 885,00
2182-020	Matériel de Transport : service technique	67 156,81
2184-414	Mobilier : l'usine	23 957,10

	2188-020	Autres immobilisations corporelles : service ADT	500,00
	2188-414	Autres immobilisations corporelles : l'usine	24 549,01
23	2313-33-414	Immobilisations en cours : Constructions : bâtiment 313 atelier des sports : travaux	356 529,64
	2317-413	Immobilisations en cours : Constructions : Piscines Paul Boyrie	474 972,25
	238-90	Avances versées sur commandes immo. corporelles : éclairage public rue de la Cartoucherie	30 000,00
		Sous total	4 780 878,04
CREDITS NOUVEAUX 2022			
16	1641-020	Remboursement échéance : réajustement crédits capital suite au contrat nouvel emprunt	163 000,00
202	202- URBA-SCOT- 820	Frais liés à la réalisation de doc.urbanisme	- 488 000,00
204	20421- URBA- SCOT 820	Subvention d'équipement : AUAT : doc d'urb	488 000,00
	20422-HPV-70	Subventions d'équipement : Amélioration de l'habitat et logement : réajustement crédits	200 000,00
20	2051-LECP-321	Logiciels	- 12 000,00
21	2183- ADM-020	Matériels informatiques	12 000,00
		Sous total	363 000,00
	001-01	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 241 645,62
		Sous total	7 241 645,62
		TOTAL	12 385 523,66

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
74	74124-020	Dotation d'intercommunalité : réajustement crédits suite à notification du 04/04	- 161 070,00
	74126-020	Dotation de compensation : réajustement crédits suite à notification du 04/04	- 7 641,00
	002-01	Résultat de fonctionnement reporté	1 812 286,43
		TOTAL	1 643 575,43

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant	
011	60612-PSEM- 413	Energie et électricité : réajustement de crédit : paiement facture 2021	50 000,00	
	60612-ST 020	Energie et électricité : réajustement de crédit	200 000,00	
	60632-PTAR-413	Fournitures de petits équipements : réajustement de crédits	8 500,00	
	60632-PSEM-413	Fournitures de petits équipements : réajustement de crédits	1 300,00	
	611-ETAR-311	Contrats de prestations de services	3 100,00	
	6135-USIN-414	Locations mobilières : location nacelle pour l'Usine de juin à décembre	20 000,00	
	6188-ETAR-311	Divers	- 388,00	
	6135-PSEM-413	Locations mobilières : réajustement de crédits	15 000,00	
	6188-824	Autres frais divers : service environnement : réajustement traitement déchets verts	30 000,00	
	6188-020	Autres frais divers	15 000,00	
	6238-FIN -020	Divers : participation au Tour d'Occitanie	4 000,00	
	627-020	Frais bancaires (Crédit Agricole +Crédit Mutuel)	5 000,00	
	6262-020	Frais de télécommunication	50 000,00	
	6288-413	Frais de gardiennage : réajustement de crédits Paul Boyrie	8 000,00	
	012	64131-ETAR-311	Rémunération non titulaire	- 6 100,00
	65	65737-ECO-90	Subvention de fonctionnement : thèses : réajustement de crédits	80 000,00
65548 -ECO-90		Subvention de fonctionnement : SM PYRENIA : réajustement de crédits	90 000,00	
6574-ETAR-311		Subvention de fonctionnement : réajustement de crédits	3 000,00	
6574-ADM-020		Subvention de fonctionnement : réajustement de crédits 2021 pour participation au COS de Tarbes	25 000,00	
6512-ETAR-311		Droit d'utilisation, informatique en nuage	388,00	
	657363-020	Subventions de fonctionnement versées au budget annexe : BA ZI DE ZAUX : réajustement crédits	3 032,00	
66	66111-020	Remboursement échéance : réajustement crédits intérêts suite au contrat nouveau emprunt	56 000,00	
67	6718-020	Autres charges exceptionnelles su op. de gestion : indemnités pour protocoles transactionnels	40 000,00	
		TOTAL	700 832,00	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision modificative n°2, arrêtée en recettes à la somme de **14 029 099,99 €** et en dépenses à la somme de **13 086 355,66 €**.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Principal.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 9

FPIC répartition dérogatoire libre 2022

Date de la convocation : le 22 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ

Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU

Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme Danièle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : FPIC répartition dérogatoire libre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°15 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 relative à l'approbation de la répartition dérogatoire libre du FPIC.

EXPOSE DES MOTIFS :

A ce jour, le Préfet des Hautes Pyrénées n'a pas notifié à la Communauté d'Agglomération et à ses communes membres, les attributions de FPIC pour l'année 2022.

Toutefois et dans le respect de notre pacte fiscal et financier approuvé le 28 juin 2017, nous proposons comme nous l'avons fait l'année dernière d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » suivant nos propres critères, à l'unanimité du Conseil Communautaire.

Il est rappelé qu'afin de garantir aux communes qui percevaient en 2016 un produit supérieur à celui issu de la répartition de droit commun et qui subissent les effets négatifs de l'intégration fiscale progressive, il a été proposé au Conseil Communautaire, afin de ne pas les pénaliser, de leur garantir le produit qu'elles avaient perçu en 2016, soit la somme de 1 613 280 euros, le solde ayant été réparti librement entre chaque commune.

Il est donc proposé pour l'année 2022 de reconduire ce dispositif qui aura pour conséquence de reconduire pour les communes la somme qu'elles avaient perçue l'année dernière soit 2 184 390 euros.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'opter pour la répartition « dérogatoire libre » en limitant les montants perçus par la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées au solde entre le montant du FPIC qui sera notifié et le montant de 2 184 389,83 euros.

Article 2 : de répartir le FPIC entre les communes selon le tableau ci-dessous :

Communes	FPIC 2016	FPIC dérogatoire libre
ADE	-16 424,00	543,41
ALLIER	0,00	14 214,93
ANGOS	7 120,00	7 120,00
ARCIZAC-ADOUR	0,00	14 419,53
ARCIZAC EZ ANGLES	-3 875,00	0,00
ARRAYOU LAHITTE	1 029,00	3 844,00
ARRODETS EZ ANGLES	1 142,00	4 719,00
ARTIGUES	-348,00	64,26
ASPIN EN LAVEDAN	0,00	1 318,18
AUREILHAN	218 239,00	218 239,00
AURENSAN	-9 436,00	23 156,00
AVERAN*	-174,00	1 864,00
AZEREIX*	-2 491,00	21 102,00
BARBAZAN-DEBAT	65 215,00	65 215,00
BARLEST	-4 130,00	446,26
BARRY*	-278,00	3 565,00
BARTRES	-9 228,00	800,04

BAZET	-55 472,00	17 028,00
BENAC*	-1 357,00	10 239,00
BERBERUST LIAS	626,00	1 974,00
BERNAC-DEBAT	0,00	20 158,00
BERNAC-DESSUS	0,00	10 090,27
BORDERES SUR L'ECHEZ	111 393,00	111 393,00
BOURREAC	-1 811,00	91,44
BOURS	24 043,00	24 043,00
CHEUST	1 124,00	3 867,00
CHIS	7 671,00	7 671,00
ESCOUBES POUTS	-1 505,00	35,78
GARDERES*	-917,00	10 371,00
GAYAN	-2 795,00	8 695,12
GAZOST	1 023,00	3 598,00
GER	1 433,00	5 056,00
GERMS SUR L'OUSSOUET	1 117,00	4 405,00
GEU	1 977,00	6 807,00
GEZ EZ ANGLES	208,00	815,00
HIBARETTE*	-437,00	6 178,00
HORGUES	0,00	25 705,00
IBOS	50 859,00	50 859,00
JARRET	-4 238,00	484,81
JUILLAN*	-11 882,00	71 309,00
JULOS	-5 308,00	494,71
JUNCALAS	1 728,00	6 074,00
LAGARDE	-5 683,00	16 631,00
LALOUBERE	42 892,00	42 892,00
LAMARQUE PONTACQ*	-1 869,00	18 808,00
LANNE*	-1 643,00	10 990,00
LAYRISSE*	-419,00	4 061,00
LES ANGLES	-2 239,00	288,59
LEZIGNAN	-5 915,00	541,80
LOUBAJAC	-5 620,00	261,25
LOUCRUP*	-455,00	5 374,00
LOUEY*	-4 648,00	10 181,00
LOURDES	-445 988,00	0,00
LUGAGNAN	1 336,00	4 414,00
LUQUET*	-894,00	9 492,00
MOMERES	0,00	19 639,56
MONTIGNAC	0,00	5 225,98
ODOS	67 682,00	67 682,00
OMEX	0,00	358,86
ORINCLES*	-696,00	9 143,00
ORLEIX	52 419,00	52 419,00
OSSEN	0,00	172,48
OSSUN*	-5 651,00	49 136,00
OSSUN EZ ANGLES	428,00	1 568,00
OURDIS COTDOUSSAN	727,00	2 812,64
OURDON	87,00	268,00
OURSBELILLE	-16 236,00	33 624,53

OUSTE	529,00	1 301,00
PAREAC	-949,00	185,65
PEYROUSE	-5 057,00	634,98
POUEYFERE	-13 433,00	1 266,50
SAINT CREAC	1 154,00	4 048,00
SAINT MARTIN	0,00	12 440,00
SAINT PE DE BIGORRE	-22 593,00	2 091,06
SALLES ADOUR	15 577,00	15 577,00
SARNIGUET	-2 803,00	7 963,41
SARROUILLES	16 157,00	16 157,00
SEGUS	0,00	1 923,17
SEMEAC	85 449,00	85 449,00
SERE LANSO	-1 062,00	277,02
SERON*	-679,00	7 799,00
SOUES	71 501,00	71 501,00
TARBES	776 534,00	776 534,00
VIELLE-ADOUR	0,00	17 511,83
VIGER	0,00	251,79
VISKER*	-763,00	7 421,00
TOTAL	951 018,00	2 184 389,83

*la contribution 2016 de ces communes a été prise en charge par la CCCO

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

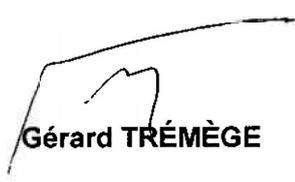
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa

Transmission en Préfecture le : 30 JUN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,


Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 10

DM n° 1 et n°2 pour des budgets annexes

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ

Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU

Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : DM n° 1 et n°2 pour des budgets annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par rapport au budget primitif des budgets Annexes, des ajustements s'avèrent nécessaires afin de reprendre les résultats 2021, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et de prévoir des crédits complémentaires en fonctionnement et en investissement.

Ces inscriptions budgétaires s'inscrivent en recettes et en dépenses de la manière suivante pour chacun des budgets annexes qui suivent ci – dessous :

BA HOTELS D'ENTREPRISES - M14

Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	704 293,59
Total général en DEPENSES	704 293,59

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	213 050,96
041	2031	Opérations patrimoniales : intégration des études au chapitre 21	2 000,00
16	1641	Emprunt en euros	489 242,63
		TOTAL	704 293,59

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
		RESTES A REALISER	
20	2031- GIAT	Frais d'études : analyse sécurité incendie RAR	2 108,00
21	2132-GIAT	Constructions : réfection système sécurité RAR	87 787,73
	2158-GIAT	Autres installations, matériels et outillage techniques : défibrillateur - RAR	1 070,00
		NOUVEAUX CREDITS	
041	2132	Opérations patrimoniales : intégration annonces et études au chapitre 21	2 000,00
	001	Déficit d'investissement	611 327,86
		TOTAL	704 293,59

BA COOP HARICOT TARBAIS - M 14

Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	252 579,14
Total général en DEPENSES	

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Excédent d'investissement reporté	252 579,14
		TOTAL	252 579,14

BA LOCATION TELEPORTS ET IMMEUBLES - M 4

Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	2 138 332,11
Total général en DEPENSES	189 744,92

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Excédent d'investissement reporté	288 576,81
040	28131 - TELEPORTS	Dotations aux amortissements : réajustement de crédits	10 000,00
040	2135	Régularisation cession : ex CCCO	9 200,00
041	2031	Opérations patrimoniales : intégration des études au chapitre 21	2 000,00
		TOTAL	309 776,81

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
		RESTES A REALISER	
20	2031	Frais d'études : MO réhab. bât Aviation Civile - RAR	38 500,00
21	2131 - Téléport 2 et 4	Bâtiments publics - RAR	88 459,03
	2153	Installations à caractère spécifique	41 585,89
		NOUVEAUX CREDITS	
041	2131	Opérations patrimoniales : intégration des études au chapitre 21	2 000,00
		TOTAL	170 544,92

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 828 555,30
		TOTAL	1 828 555,30

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
042	675	Régularisation cession : ex CCCO	9 200,00
042	6811	Dotations aux amortissements : réajustement de crédits	10 000,00
			19 200,00

BA EAU - M 49 (HT)

Décision Modificative n°2

Total général en RECETTES	3 541 078,60
Total général en DEPENSES	2 937 846,63

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
		RESTES A REALISER	
16	1687	Autres dettes : remboursement ville de Tarbes RAR	182 124,00
20	2031	Frais d'études : RAR	105 219,40
	2051	Logiciels : RAR	5 556,44
21	21531	Réseaux d'adduction d'eau : RAR	25 596,35
	217531	Réseaux d'adduction d'eau : Tarbes, Lourdes, Adé : RAR	1 012 280,05
		NOUVEAUX CREDITS	
16	1641	Remboursement échéance : réajustement crédits capital suite au nouveau contrat d'emprunt	16 500,00
041	21561	Opérations patrimoniales : intégration des études au chapitre 21	70 000,00
	001	Déficit d'investissement	727 160,39
		TOTAL	2 144 436,63

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (couverture déficit + RAR)	1 974 436,63
040	28153	Amortissements réseaux d'adduction d'eau	100 000,00
041	2031	Opérations patrimoniales : intégration des études au chapitre 21	70 000,00
		TOTAL	2 144 436,63

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement : réajustement de crédits	90 500,00
66	66111	Remboursement échéance : réajustement crédits intérêts suite au nouveau contrat d'emprunt	2 910,00
67	6718	Autres charges except. : revert au BA EAU (taxe modernisation)	600 000,00
042	6811	Amortissement de l'actif rentré depuis 2020	100 000,00
		TOTAL	793 410,00

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 396 641,97
		TOTAL	1 396 641,97

BA ASSAINISSEMENT - M 49 (HT)

Décision Modificative n°2

Total général en RECETTES	4 271 677,69
Total général en DEPENSES	4 271 677,69

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
16	1641	Emprunts en euros	879 710,66
	021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
040	28153	Amortissement réseaux d'assainissement	460 000,00
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (couverture déficit + RAR)	2 153 467,03
TOTAL			3 593 177,69

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
RESTES A REALISER			
16	1687	Autres dettes : remboursement ville de Tarbes RAR	52 311,00
20	2031	Frais d'études : RAR	46 457,50
21	21351	Bâtiments d'exploitation : RAR	373,17
	21532	Réseaux d'assainissement : RAR	233 181,58
	217532	Réseaux d'assainissement : Horgues, Tarbes, Lourdes, Bartres, Adé, Ossun,....RAR	122 495,55
	217562	Service d'assainissement : RAR	18 165,65
	2182	Matériel de transport : RAR	374 365,00
	2184	Mobilier : RAR	892,87
	2188	Autres : RAR	1 526,92
NOUVEAUX CREDITS			
16	1641	Remboursement échéance : réajustement crédits capital suite au nouveau contrat d'emprunt	55 300,00
040	139111	Amortissements des subventions perçues : Agence de l'eau Adour Garonne	78 500,00
	001	Déficit d'investissement	2 609 608,45
TOTAL			3 593 177,69

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
042	777	Amortissements des subventions perçues : Agence de l'eau Adour Garonne	78 500,00
77	7718	Autres produits except : reversrt du BA EAU	600 000,00
TOTAL			678 500,00

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
011	611 RPRE	Sous-traitance	- 2 837 000,00
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement : réajustement de crédits	50 000,00
66	66111	Remboursement échéance : réajustement crédits intérêts suite au nouveau contrat d'emprunt	16 800,00
67	678 RPRE	Autres charges exceptionnelles	2 888 700,00
042	6811	Amortissement de l'actif depuis 2020	460 000,00
	023	Virement à la section d'investissement	100 000,00
TOTAL			678 500,00

BA AMENAGEMENT PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES - M14Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	1 373 017,92
Total général en DEPENSES	-

INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Excédent d'investissement	217 951,72
		TOTAL	217 951,72

FONCTIONNEMENT**RECETTES**

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 155 066,20
		TOTAL	1 155 066,20

BA ECOPARC - M14

Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	2 184 831,59
Total général en DEPENSES	1 891 585,88

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
16	1641	Emprunt en euros	1 891 585,88
		TOTAL	1 891 585,88

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Déficit d'investissement	1 891 585,88
		TOTAL	1 891 585,88

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	002	Résultat de fonctionnement reporté	293 245,71
		TOTAL	293 245,71

BA ZA DE GABAS ET DE ST PE - M14

Décision Modificative n°2

Total général en RECETTES	362 162,13
Total général en DEPENSES	

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Excédent d'investissement reporté	270 388,07
		TOTAL	270 388,07

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	002	Résultat de fonctionnement reporté	91 774,06
		TOTAL	91 774,06

BA ZAC CAP AERO - M 14

Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	184 704,65
Total général en DEPENSES	-

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Excédent d'investissement	183 682,67
		TOTAL	183 682,67

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 021,98
		TOTAL	1 021,98

DEPENSES

BA AMENAGEMENT DE ZONE PYRENE AEROPOLE - M 4

Décision Modificative n°2

Total général en RECETTES	833 122,00
Total général en DEPENSES	833 122,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Excédent d'investissement reporté	148 402,91
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	56 635,23
16	1641	Emprunt en euros	625 083,86
		NOUVEAUX CREDITS	
041	2031	Opérations patrimoniales : intégration des études au chapitre 21	3 000,00
		TOTAL	833 122,00

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
		RESTES A REALISER	
20	2031	Frais d'études : MO chemin piétonnier	38 095,00
23	238	Avances	76 000,00
	2315	Installations matériels et outillages techniques	714 500,00
21	2153	Installations à caractère spécifique : mise en place de TOTEMS	1 527,00
		NOUVEAUX CREDITS	
041	2128	Opérations patrimoniales : intégration des études au chapitre 21	3 000,00
		TOTAL	833 122,00

BA ZAC DE SAUX - M 4

Décision Modificative n°2

Total général en RECETTES	2 574 992,47
Total général en DEPENSES	1 256 634,63

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Excédents d'investissement	163 322,47
041	2031	Opérations patrimoniales	35 000,00
040	28131	Dotations aux amortissements	200,00
		RESTES A REALISER	
040	2151	Sortie actif : vente Sartorius	2 335,00
	2131	Sortie actif : vente Sartorius	1 182 000,00
	2153	Sortie actif : vente Sartorius	2 900,00
		TOTAL	1 385 757,47

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
041	2315	Opérations patrimoniales	35 000,00
		RESTES A REALISER	
20	2031	Frais d'étude : MO : travaux de requalification de la zone, SPS et SSI	840,00
21	2153	Travaux : candélabre	2 250,00
23	2315	Installations, matériels et outillages spécifiques : travaux zone	29 309,63
		TOTAL	67 399,63

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
77	774	Subvention d'équilibre en provenance du BP	3 032,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 186 203,00
		TOTAL	1 189 235,00

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 000,00
	63512	Taxes foncières	- 200,00
042	675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	1 187 235,00
	6811	Dotations aux amortissements	200,00
TOTAL			1 189 235,00

BA AMENAGEMENT DU PARC DE L'ADOUR - M 14Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	26 039 373,25
Total général en DEPENSES	13 562 210,18

INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
16	1641	Emprunt en euros	13 562 210,18
TOTAL			13 562 210,18

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	001	Déficit d'investissement	13 562 210,18
TOTAL			13 562 210,18

FONCTIONNEMENT**RECETTES**

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	002	Résultat de fonctionnement reporté	12 477 163,07
TOTAL			12 477 163,07

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les décisions modificatives n°1 et n°2 pour l'ensemble des budgets annexes présentés ci-dessus.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les décisions modificatives n°1 et n°2 pour les l'ensemble des budgets annexes présentés ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

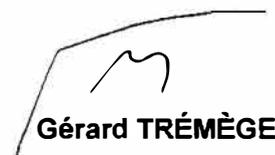
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 11

Plan Climat Air Énergie Territorial – programme d'actions 2022 : appel à manifestation d'intérêt pour le fonds biodiversité

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST

M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE

Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE

Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. LABORDE

Objet : Plan Climat Air Énergie Territorial – programme d'actions 2022 : appel à manifestation d'intérêt pour le fonds biodiversité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5111-4.
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°22 en date du 30 septembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de la CATLP,

Vu la délibération n°23 en date du 31 mars 2022 relative à l'adoption du programme d'actions 2022 du Plan Climat Air Energie Territorial de la CATLP.

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du Plan Climat Air Territorial, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) continue, en 2022, le dispositif de soutien visant à restaurer et soutenir la biodiversité sur notre territoire par l'intermédiaire d'un appel à projets auprès de nos 86 communes membres.

Ce « fonds biodiversité » doté d'une enveloppe financière de 30 000 euros vise à mieux faire connaître la biodiversité, la préserver et à développer l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité. Lancé en janvier 2022, les communes avaient jusqu'au 1er juin pour déposer leur(s) projet(s) et ainsi faire acte de candidature.

Le jury présidé par Monsieur André Laborde, Vice-Président délégué aux Espaces Naturels, s'est réuni le 9 juin 2022 afin d'analyser la recevabilité des candidatures. Sur la base des dossiers techniques fournis par les communes, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les aides suivantes :

Commune	Typologie du projet	Description de l'action	Coût du projet	Aide attribuée
Gayan	Aménagements du Tiers-Lieu	Le projet prend place dans les murs du Tiers-Lieu (parcelle de 1490 m ²), espace dans lequel une dynamique culturelle a été mise en place et dont chaque habitant peut se saisir. Au sein de ce tiers lieu, il va être créé un verger, un jardin partagé, installé un séchoir solaire et une grainothèque.	1 797 €	1 438 €
Geu	Mesure compensatoire liée à l'imperméabilisation de sols	Création d'une place de stationnement non asphaltée afin de réduire l'imperméabilisation générée par le projet.	6 493,50 €	3 850 €
Hibarette	Verger patrimoine	Installation d'un verger de 8 arbres sur la partie non construite de la parcelle recevant l'espace multigénérationnel et la nouvelle mairie.	486,48 €	389 €
Juillan	Création d'une prairie fleurie sur l'ancien stade	Création d'une prairie fleurie et de noues paysagères sur l'ancien stade	3 660 €	2 928 €
	300 pièges à frelon asiatique	Mise à disposition de pièges à frelons asiatiques auprès des habitants.	1 062,49 €	850 €

Commune	Typologie du projet	Description de l'action	Coût du projet	Aide attribuée
Saint Martin	Verger partagé	Plantation d'un verger sur une parcelle non constructible. L'objectif est de restaurer la biodiversité sur ce secteur qui a connu une urbanisation importante ces dernières années et de partager ce verger avec l'école et la population.	1 675,50 €	1 340 €
Salles Adour	Verger partagé	Plantation d'un verger partagé à côté du jardin partagé récemment installé. Les travaux de plantation seront réalisés lors d'une journée citoyenne.	1 128,11 €	902 €
Soues	Aménagement du petit lac de soues	Création d'un sentier ludique et éducatif. Le recensement des espèces est en cours avec le partenariat du CPIE. Création d'un radeau végétalisé permettant la nidification d'oiseaux et la reproduction des poissons. Installation d'une série de panneaux pour mettre en valeur la biodiversité.	10 985,12 €	4 859 €
	Equipement au Lac de Soues	Installation d'une série de panneaux autour du lac principale pour sensibiliser à la biodiversité de la zone.	10 142 €	3 347 €
Tarbes	Lutte contre une espèce invasive	Lutte contre le moustique tigre : animation, sensibilisation et formation sur certains points noirs de la ville. Etablissement de l'année de référence et test du protocole.	4 080 €	3 264 €
	Renaturation de la cour de l'école Paul Bert.	Le plan d'aménagement a été élaboré à partir des discussions menées avec les élèves, des besoins identifiés par les enseignants et sur la base du cahier de recommandations pour la transformation des cours d'école du projet « Cours Oasis » proposé par le CAUE de Paris.	19 594 €	6 215 €
TOTAL			61 104,20 €	29 382 €

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le versement d'une aide de :

- 1 438 euros à la commune de Gayan
- 3 850 euros à la commune de Geu
- 389 euros à la commune d'Hibarette
- 3 778 euros à la commune de Juillan
- 1 340 euros à la commune de Saint Martin
- 902 euros à la commune de Salles Adour
- 8 206 euros à la commune de Soues
- 9 479 euros à la commune de Tarbes

Article 2 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 12

**Plan Climat Air Énergie Territorial - Programme d'actions 2022 :
appel à manifestation d'intérêt pour la plantation de haies
champêtres**

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN

Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET

Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN

M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. LABORDE

Objet : Plan Climat Air Énergie Territorial - Programme d'actions 2022 : appel à manifestation d'intérêt pour la plantation de haies champêtres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5111-4.
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu, de

Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°22 en date du 30 septembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de la CA TLP.

Vu la délibération n°23 en date du 31 mars 2022 relative à l'adoption du programme d'actions 2022 du Plan Climat Air Energie Territorial de la CA TLP.

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du Plan Climat Air Territorial, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) a créé, en 2020, un dispositif de soutien visant à restaurer et soutenir la biodiversité par la plantation de haies champêtres et de bosquets d'arbres sur son territoire par l'intermédiaire d'un appel à projets.

Cet appel à projets est ouvert aux 86 communes membres de la CATLP, aux syndicats dont la CATLP est membre (SMNAEP Tarbes nord, GIP, SYMAT, SMAA, PLVG etc...), aux structures publiques comme les bailleurs sociaux, SMTD65, SNCF, DDT65 ... et tout autre propriétaire agricole sous conditions. L'appel à projets « haies champêtres 2022 » est doté d'une enveloppe financière de 90 000 euros.

Lancé en janvier 2022, les communes et autres établissements avaient jusqu'au 1er juin pour déposer leur(s) projet(s) et ainsi faire acte de candidature.

Le jury présidé par Monsieur André Laborde, Vice-Président délégué aux Espaces Naturels, s'est réuni le 9 juin 2022 afin d'analyser la recevabilité des candidatures. Sur la base des dossiers techniques fournis par les structures, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les aides suivantes :

Structures candidates	Description	Cout du projet présenté par la commune	Mètres linéaires éligibles	Aide de la CATLP proposée
Gardères	Implantation d'une haie sur un terrain agricole ;	1 066,60 €	220	853 €
	Implantation d'une haie le long du Louët sur un terrain public	549,40 €	116	440 €
Geu	Implantation d'une haie autour d'une parcelle en cours d'aménagement	1 698,00 €	115	690 €
Juillan	Implantation d'une haie au stade de rugby le long de l'Echez	661,50 €	110	529 €
	Implantation d'une haie sur la périphérie du centre technique municipal	718,20 €	120	575 €
	Implantation d'une haie sur un terrain communal à proximité de la station d'épuration	510,30 €	85	408 €
	Implantation d'une haie en périphérie de l'ancien stade au lieu-dit "Quartier Morane"	9 830,50 €	230	2 300 €
Lourdes	Implantation d'une haie le long du boulevard Célestin Romain sur des terrains SNCF	719,00 €	230	575 €
	Implantation d'une haie chemin du Pied du Jer associant une haie bocagère et la plantation d'un arbre ombellifère.	281,00 €	90	225 €
	Implantation d'une haie chemin de Soum de Lanne	703,00 €	225	562 €
Lugagnan	Implantation de 3 bosquets sur autant de parcelles avec la plantation de 131 arbres et arbustes.	3 951,00 €	131	786€
Luquet	Implantation de trois haies champêtre sur la commune.	880,80 €	133	705 €
Orleix	Implantation d'une haie en bordure de chemin rural	2 617,00 €	567	2 094 €
Soues	Implantation d'une haie entre le petit lac de Soues sur 30 mètres et sur 3 rangées.	2 916,00 €	90	900 €
	Implantation d'une haie champêtre autour de la piste de bicross	7 238,00 €	730	5 790€
Tarbes	Création de 3 bosquets. 350 arbres à Valmy entre deux bosquets existants, 500 arbres rue François Marquès dans un espace à végétation spontanée non géré et de 300 arbres entre le lycée Lautréamont et la rocade.	12 710,00 €	1 150	6 900 €
TOTAL		47 050	4 342,00	24 332 €

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le versement d'une aide de :

- 1 293 euros à la commune de Gardères
- 690 euros à la commune de Geu
- 3 812 euros à la commune de Juillan
- 1 362 euros à la commune de Lourdes
- 786 euros à la commune de Lugagnan
- 705 euros à la commune de Luquet
- 2 094 euros à la commune d'Orleix
- 6 690 euros à la commune de Soues
- 6 900 euros à la commune de Tarbes

Article 2 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 13

**Renouvellement de délégué(e) titulaire de la Communauté
d'Agglomération Tarbes-Lourdes- Pyrénées au Syndicat Mixte
d'Assainissement et d'Eau Potable du Marquisat**

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN

Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET

Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN

M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Renouvellement de délégué(e) titulaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes- Pyrénées au Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Marquisat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2121-21,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

La CATLP est membre du Syndicat Mixte d'Alimentation en eau Potable (SMAEP) du Marquisat en représentation substitution des communes de Arcizac-Ez-Angles, Averan, Azereix, Barry, Benac, Escoube-Pouts, Hibarette, Juillan, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Orincles, Paréac et Visker.

Madame Sabine HUYNH, déléguée titulaire, ayant démissionné de son mandat de Conseillère Municipale de Visker depuis le 7 avril 2022, il convient d'élire un(e) délégué(e) titulaire.

Il est proposé la candidature de Monsieur DOMEK Jonathan.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : est élu Monsieur Jonathan DOMEK, délégué(e) titulaire au SMAEP du Marquisat,

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 14

Contribution communale des eaux pluviales 2020 et 2021 des communes d'Aureilhan, Barbazan-Debat, Séméac et Soues.

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ

Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT

M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE

M. Paul SADER

Mme Martine SIMON

M. Guy VERGES

M. Gérard BOUE

M. Joël CAZEDEBAT

Mme Christiane DURAND

M. Frédéric LAVAL

Mme Virginie SIANI WEMBOU

M. Alain TALBOT

M. André LABORDE donne pouvoir à M.

Jean-Claude PIRON

M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme

Caroline BAPT

M. Roger-Vincent CALATAYUD donne

pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.

Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.

Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette

LACAZE

M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.

Patrick VIGNES

Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à

Mme Marion MARIN

Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir

à M. Hervé CHARLES

Mme Angélique BERNISSANT donne

pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à

Mme Nathalie HUMBERT

M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme

Danielle CARCAILLON

Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à

M. David LARRAZABAL

M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à

M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON

M. Philippe LASTERLE

M. Yves CARDEILHAC

M. Christophe CAVAILLES

M. Jean-François DRON

Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE

M. Paul LAFAILLE

M. Pierre LAGONELLE

M. Bruno LARROUX

Mme Sylvie MAZUREK

Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Contribution communale des eaux pluviales 2020 et 2021 des communes d'Aureilhan, Barbazan-Debat, Séméac et Soues.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-10,
Vu la circulaire n°78-545 du 18 décembre 1978 portant modalité d'application du Décret n°67-945 du 24 octobre 1967,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le syndicat Adour Alaric qui gérait en assainissement les communes d'Aureilhan, Séméac, Soues et Barbazan-Debat a été dissout le 31/12/2019. Ces communes ont été intégrées au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et sont en contrat de Délégation de Service Public géré par Véolia.

Chaque année, le SIA Adour Alaric sollicitait les communes adhérentes pour contribution à l'assainissement des eaux pluviales urbaines sur la base du nombre d'abonnés, notamment pour les missions de collecte des eaux pluviales et entretien des ouvrages associés (versement au délégataire de 23 770 €/an). Une délibération, fixait les sommes dues chaque année par les communes en fonction du nombre d'abonnés.

Dans la continuité, la CATLP souhaite solliciter les communes concernées pour le versement à la CATLP de la contribution communale au titre de la collecte et du traitement des eaux pluviales à la station d'épuration sur les bases suivantes :

- Contribution de 23 770,00 €/an au prorata du nombre d'abonnés par commune.
- Moyenne des abonnés sur 2020-2021.

Les montants des contributions Eaux Pluviales sont :

	Nombre d'abonnés Moyenne 2020-2021	%	Contribution €
Aureilhan	3 486	38,84%	9 232,78
Barbazan-Debat	1 617	18,01%	4 281,96
Séméac	2 501	27,87%	6 623,60
Soues	1 371	15,28%	3 631,66
Total	8 974	100%	23 770,00

Cette contribution est forfaitaire et annuelle, et ce depuis l'année 2020.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de solliciter financièrement les communes d'Aureilhan, de Barbazan-Debat, de Séméac et de Soues pour la collecte et le traitement des eaux pluviales à la station d'épuration sur la base d'un forfait annuel, et ce depuis l'année 2020,

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

à l'unanimité.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 15

Rapport annuel des délégués pour le service de l'eau et de l'assainissement. Année 2021.

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRÈRE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA

Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU

Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE

M. Gérard CLAVE

M. Paul SADER

Mme Martine SIMON

M. Guy VERGES

M. Gérard BOUE

M. Joël CAZEDEBAT

Mme Christiane DURAND

M. Frédéric LAVAL

Mme Virginie SIANI WEMBOU

M. Alain TALBOT

M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT

M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.

Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE

M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES

Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN

Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES

Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT

M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON

Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL

M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON

M. Philippe LASTERLE

M. Yves CARDEILHAC

M. Christophe CAVAILLES

M. Jean-François DRON

Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE

M. Paul LAFAILLE

M. Pierre LAGONELLE

M. Bruno LARROUX

Mme Sylvie MAZUREK

Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Rapport annuel des délégués pour le service de l'eau et de l'assainissement. Année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1411-3 et L.5111-4,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 15

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20220629-CC29062022_15ar-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu les avis des Commissions Consultative des Services Publics Locaux et du Contrôle Financier en date du 20 Juin 2022,

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, les compétences eau potable et assainissement sont gérées par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Pour les territoires gérés en Délégation de Service Public, les délégataires adressent chaque année, à la collectivité, un rapport comprenant deux volets principaux :

- un compte rendu technique et statistique sur les conditions d'exécution du service public délégué,
- un compte rendu financier reprenant l'ensemble des opérations de l'exercice, complété du compte de surtaxes.

Ce document permet d'évaluer le prix et la qualité du service public délégué, à l'aide d'indicateurs règlementaires communs à tous les services d'eau et d'assainissement et publiés chaque année sur le portail électronique de l'Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement.

Conformément aux articles L1411-13 et L1411-14 du CGCT, le présent document ainsi que les rapports annuels des délégataires seront mis à la disposition du public auprès du service communautaire eau/assainissement/GEPU de la CATLP.

1) Le service de production et de distribution de l'eau potable 2021 géré en DSP :

Le territoire géré par le service eau/assainissement/GEPU comprend 8 contrats de Délégation de Service Public de production et distribution de l'Eau Potable concernant :

- 30 communes
- 20 510 abonnés desservis
- 2 297 914 m³ d'eau consommés
- 522 Km de réseau hors branchements

Contrats de délégation du service public d'eau potable			
Contrats	Communes	Délégataires	Echéances
Lourdes	1	SUEZ	31/12/2021
SIAEP Trois Vallées Adé, Barlest, Bartrès, Ger, Geu, Jarret, Juncalas, Les Angles, Loubajac, Pouyeferré, Saint Créac)	11	SAUR	31/12/2023
SIAEP Côtes de Bourréac et Miramont (Bourréac, Julos, Escoubès-Pouts)	3	VEOLIA	31/01/2024
SIAEP Tarbes Sud (Allier, Barbazan-Debat, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues, Laloubère, Momères, Odos, Saint Martin, Salles Adour, Vielle Adour)	11	VEOLIA	29/07/2024
Lugagnan	1	SUEZ	31/07/2025
Aspin en Lavedan	1	SUEZ	31/07/2025
Saint Pé de Bigorre	1	SUEZ	31/12/2025
Bordères sur l'Echez	1	SUEZ	31/12/2034

Le contrat de Lourdes, arrivant à échéance le 31/12/2021, a fait l'objet d'un audit de fin de contrat et d'une étude des modes de gestion. A l'issue de l'étude, la CATLP a

décidé que la commune de Lourdes serait gérée en délégation de service public via un contrat de 3 ans.

→ Faits marquants en 2021

On assiste globalement sur les contrats à une légère baisse des volumes consommés en 2021 (de l'ordre de -1%) pour l'année 2021 en excluant Lourdes dont les volumes consommés ont continué à chuter en 2021 (conséquence de la pandémie de COVID19) :

2019= 1 483 351 m³

2020= 1 165 670 m³

2021= 1 043 158 m³

→ Principaux chiffres

Sur ces 30 communes dont le service Eau Potable est géré en DSP :

» Prix du service public de l'eau potable en DSP

Le prix TTC au m³ pour 120 m³ d'eau (abonnement, consommation, redevance et taxes) est :

Prix du service public de l'eau potable délégué		
Contrats	01/01/2021 TTC/m3	01/01/2022 TTC/m3
Lugagnan	3,25	3,10
Saint Pé de Bigorre	2,72	2,81
SIAEP Côtes de Bourréac et Miramont	2,30	2,34
SIAEP Trois Vallées	2,09	2,17
SIAEP Tarbes Sud	2,08	2,10
Bordères sur l'Echez	2,04	2,09
Aspin en Lavedan	1,73	1,76
Lourdes	1,49*	1,68*

* Moyenne tarif été / tarif hiver

Le prix de l'eau est composé d'un part collectivité et d'une part délégataire.

La délibération du 24 novembre 2021 a fixé l'harmonisation tarifaire de l'eau et de l'assainissement jusqu'en 2030, avec une spécificité pour les communes sous contrat : « les communes sous mode de gestion DSP au moment du transfert ne verront leur tarif évoluer, pour la part CATLP, qu'à partir du moment où la CATLP négocie un nouveau contrat. » La part délégataire évolue chaque année par actualisation contractuelle.

A noter : le tarif-cible pour l'eau a été fixé à 2 € TTC/m³ en 2030.

» Qualité du service

Le rendement du réseau de distribution délégué:

Rendement du réseau de distribution délégué			
Contrats	2020	2021	Objectifs contractuels
Lugagnan	98,69%	97,02%	70%
Saint Pé de Bigorre	48,28%	59,82%	68%
SIAEP Côtes de Bourréac et Miramont	81,80%	78,00%	74%
SIAEP Trois Vallées	76,79%	73,42%	RAS
SIAEP Tarbes Sud	71,17%	69,00%	75%
Bordères sur l'Echez	63,37%	82,39%	83%
Aspin en Lavedan	83,43%	80,50%	70%
Lourdes	79,72%	79,55%	80%

Sont mentionnés en rouge, les taux de rendement inférieurs aux engagements contractuels

Contrats	Pénalités applicables pour 2021	Observations
Saint Pé de Bigorre	2 108,00 €	
SIAEP Tarbes Sud	56 014,26 €	
Bordères sur l'Echez	1 469,00 €	1 ^{ère} année du contrat pour Suez en 2020
Lourdes	21 174,44 €	
TOTAUX	80 765,70 €	

Suite au constat de ces insuffisances de rendement des réseaux, les services de la CATLP ont appliqué aux délégataires une pénalité correspondant aux 5 derniers exercices, conformément à la législation. De plus, il a été demandé aux délégataires de produire un plan d'actions afin d'atteindre leurs objectifs contractuels. Ces plans d'actions, élaborés et présentés en 2020, ont été mis en œuvre à compter de 2021.

Ainsi les services de la CATLP, ont établi pour chaque contrat, un état d'avancement des engagements contractuels, pénalisables et non-pénalisables. Sur cette base, il a été engagé avec chacun des délégataires, un dialogue constructif, visant à l'amélioration de la qualité du service public délégué et au respect des contrats.

Pour St Pé-de-Bigorre, suite à des investigations sur le réseau, des réparations de fuites ont été réalisées par le délégataire. De fait, on observe une augmentation de 11% du rendement du réseau. Ces investigations devront se poursuivre pour atteindre l'objectif contractuel.

Pour Bordères sur l'Echez, l'année 2020 était la première année du contrat, après changement de délégataire. L'augmentation du rendement est liée à la mise à plat de la transmission des données (relève, période de facturation...). Toutefois, des recherches de fuites ont été réalisées et des travaux sont programmés.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable délégués:

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable délégués		
Contrats	2020	2021
Lugagnan	95	105
Saint Pé de Bigorre	85	95
SIAEP Côtes de Bourréac et Miramont	95	95
SIAEP Trois Vallées	100	100
SIAEP Tarbes Sud	90	95
Bordères sur l'Echez	85	120
Aspin en Lavedan	85	95
Lourdes	97	107

►► **Qualité de l'eau :**

La surveillance de la qualité est assurée conformément au code de la Santé Publique (articles R. 1321-1 à R. 1321-66). Ces contrôles sont assurés par l'Agence Régionale de Santé – ARS.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées				
contrats	2020		2021	
	microbiologie	physico chimie	microbiologie	physico chimie
Lugagnan	100%	100%	100%	100%
Saint Pé de Bigorre	100%	100%	100%	100%
SIAEP Côtes de Bourréac et Miramont	100%	100%	100%	100%
SIAEP Trois Vallées	100%	100%	100%	100%
SIAEP Tarbes Sud	100%	100%	100%	100%
Bordères sur l'Echez	100%	61%	100%	58.6%
Aspin en Lavedan	100%	100%	100%	100%
Lourdes	100%	96%	100%	95.8%

Concernant les paramètres physico chimiques du contrat de Bordères sur Echez, les travaux concessifs de mise en place d'un traitement complémentaire des pesticides sur la filière de production seront réalisés en 2022 par le délégataire.

Concernant le contrat de Lourdes, le taux de conformité pour les paramètres physico-chimique de 95,8% est lié à une conductivité et/ou une turbidité élevée. Ce phénomène est récurrent mais ne remet pas en cause la potabilité de l'eau.

2) Le service public d'assainissement collectif 2021 géré en DSP

Le territoire géré par le service eau/assainissement/GEPU en délégation de service public comprend :

→ **1 contrat pour le traitement des eaux usées - délégataire** : Suez pour les 2 STEP de Tarbes - échéance au 31/12/2031.

→ **13 contrats de Délégation de Service Public pour la collecte et le traitement des eaux usées :**

- 28 communes
- 17 stations de traitement des eaux usées
- 25 318 abonnés desservis
- 2 388 995 m³ d'eau facturés
- 419 Km de réseau hors branchement (réseaux unitaires et séparatifs)

Contrats de délégation du service public de l'assainissement collectif			
Contrats	Communes	Délégataires	Echéances
Bazet	1	VEOLIA	31/08/2021
Lourdes	1	SUEZ	31/12/2021
Bordères sur l'Echez	1	VEOLIA	30/06/2023
SIVU Baronnie des Angles (Arcizac Ez Angles, Jarret, Les Angles, Lézignan)	4	SUEZ	21/12/2023
SIA Adour-Alaric (Aureilhan, Barbazan-Debat, Séméac, Soues)	4	VEOLIA	31/12/2023
Oursbelille	1	VEOLIA	31/12/2024
SIA Adour-Echez (Bénac, Hibarette, Lanne, Louey, Orincles)	5	VEOLIA	30/06/2025
Saint Pé de Bigorre	1	SUEZ	31/12/2025
Azereix	1	SUEZ	31/12/2025
Momères	1	VEOLIA	30/03/2026
Bartrès	1	VEOLIA	31/12/2027
CC du Montaigu (Cheust, Ger, Geu, Juncal, Lugagnan, Ourdon)	6	SUEZ	31/12/2028
Ossun	1	VEOLIA	31/12/2029

Les contrats de Bazet et de Lourdes, arrivant à échéance en 2021, ont fait l'objet d'un audit de fin de contrat et d'une étude des modes de gestion. A l'issue de l'étude, la CATLP a décidé :

- que la commune de Bazet serait désormais gérée en régie, via un contrat de prestation de service regroupant 6 communes au nord du territoire de l'agglomération,
- que la commune de Lourdes serait gérée en délégation de service public via un contrat de 3 ans.

→ **Faits marquants en 2021**

L'année 2021 a également été marquée par la pandémie de COVID 19. La moyenne globale des volumes facturés en 2021 sur l'ensemble des contrats, a encore diminué de -6% par rapport à 2020.

Sur Lourdes, les volumes consommés ont continué à chuter en 2021 :

2019= 1 416 431 m³

2020= 1 041 071 m³

2021= 1 023 631 m³

→ Principaux chiffres

Sur ces 28 communes dont le service public d'Assainissement Collectif est géré en DSP :

» Prix du service public de l'assainissement collectif délégué

Le prix TTC au m³ pour 120 m³ d'eau (abonnement, consommation, redevance et taxes) est:

Prix du service public de l'assainissement collectif délégué		
Contrats	01/01/2021 TTC/m3	01/01/2022 TTC/m3
Saint Pé de Bigorre	4,45	4,52
SIA Adour-Echez	3,96	4,02
Momères	3,84	4,51
Bartrès	3,54	3,77
Com. des Com. du Montaigu	3,46	3,52
SIVU Baronnie des Angles	3,31	3,33
Lourdes	2,98	2,95
Azereix	2,35	2,95
Ossun	2,25	2,29
Bazet	2,38	2,42
Oursbelille	2,17	2,25
Bordères sur l'Echez	2,19	2,20
SIA Adour-Alaric	2,07	2,09

Le prix de l'eau est composé d'un part collectivité et d'une part délégataire.

La délibération du 24 novembre 2021 a fixé l'harmonisation tarifaire de l'eau et de l'assainissement jusqu'en 2030, avec une spécificité pour les communes sous contrat : « les communes sous mode de gestion DSP au moment du transfert ne verront leur tarif évoluer, pour la part CATLP, qu'à partir du moment où la CATLP négocie un nouveau contrat. » La part délégataire évolue chaque année par actualisation contractuelle.

A noter : le tarif-cible pour l'assainissement a été fixé à 2,75 € TTC/m³ en 2030.

» Qualité du service public de l'assainissement collectif délégué :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

– Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées délégués		
	2020	2021
Saint Pé de Bigorre	97	98
SIA Adour-Echez	100	100
Momères	90	90
Bartrès	70	70
Com. des Com. du Montaigu	91	91
SIVU Baronnie des Angles	100	100
Lourdes	85	85
Azereix	81	81
Ossun	70	70
Bazet	75	75
Oursbelille	75	75
Bordères sur l'Echez	70	70
SIA Adour-Alaric	70	70

» Les stations d'épuration :

Les stations d'épuration gérées en DSP			
		Capacité E.H.	Date mise en service
Saint Pé de Bigorre		1 900	2004
SIA Adour-Echez	Louey	4 200	2013
	Orincles	300	2010
Momères		1 000	2005
Bartrès		600	1988- Réhab 2015
Com. des Com. du Montaigu	Cheust	150	2014
	Ger	600	1993
	Juncalas	250	2019
	Ourdon	30	2014
SIVU Baronnie des Angles	Arcizac Ez Angles	1 200	2000
Lourdes		109 500	2005
Azereix		1 500	1987
Ossun		3 500	2013
Bazet		2 500	2014
Oursbelille		1 200	1976
SIA Adour-Alaric	Aureilhan	45 000	2008
	Barbazan-Debat	500	2019

Les stations d'épurations suivantes sont déclarées non-conformes en 2021 : Azereix, Bartrès, Ger et Oursbelille. Elles ne sont pas capables, entre autres, de traiter les eaux claires parasites drainées par les réseaux d'assainissement.

Les systèmes de collecte de Lourdes et de Tarbes Ouest sont classés non conformes en raison de l'absence de données pour certains déversements d'orage. Pour Tarbes Ouest, sont pointés également des déversements par temps sec.

Le plan pluriannuel d'investissements 2021-2030 qui s'élève à 30 millions d'euros en assainissement prévoit en premier lieu, sur la période 2021-2025, la réalisation des travaux pour la résolution de ces non-conformités.

La station d'épuration d'Oursbelille va être abandonnée, ses effluents seront dirigés vers la station de Tarbes Ouest (travaux prévus d'ici 2024).

La station d'épuration de Bartrès va également être abandonnée, ses effluents seront dirigés vers la station d'épuration de Lourdes (travaux prévus d'ici 2023)

3) Le service public de l'assainissement non collectif 2021 géré en DSP

Le territoire géré par le service eau/assainissement/GEPU comprend 1 contrat de Délégation de Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Il s'agit du contrat d'Adour Echez qui comprend un volet « contrôle des installations d'assainissement non collectif » pour 10 communes : Averan, Barry, Benac, Hibarette, Lanne, Loucrup, Louey, Orincles, Saint Martin, Visker.

	Nombre installations	Taux de conformité des installations contrôlées
Adour Echez	599	83%

Ce taux de conformité est établi par le délégataire sur la base des seuls contrôles réalisés en 2021, soit 18 installations.

Suivi des contrats de Délégation de Service Public :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service communautaire eau/assainissement/GEPU a mis en place un suivi régulier des engagements contractuels des délégataires. Cette stratégie se décline en plusieurs axes :

- Collecte de données
- Réunions d'exploitation trimestrielles avec chaque délégataire
- Visites inopinées des sites, accompagnées de rapports
- Analyses comparatives des engagements avec les performances réalisées
- Suivi financier des engagements contractuels
- Gestion patrimoniale (suivi des programmes de renouvellement et des travaux d'entretien et de réparation)

En 2022, la CATLP lance une étude globale des modes de gestion sur l'ensemble du territoire. Elle va permettre de définir la politique de gestion de l'eau et de l'assainissement collectif, à l'horizon 2030.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte des rapports annuels des délégataires du service public de l'eau potable et de l'assainissement au titre de l'année 2021 en application des dispositions de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 16

**Retrait de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-
Pyrénées du Syndicat Mixte du SPANC de l'Adour**

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA

Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE

Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Retrait de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées du Syndicat Mixte du SPANC de l'Adour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-19,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

La CATLP est membre du Syndicat Mixte du SPANC de l'Adour pour les communes de Horgues, Salles-Adour, Momères, Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Vielle-Adour.

Afin de pouvoir bénéficier, entre autres du dispositif d'aides à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif mis en place sur la CATLP, les Maires des communes qui exercent le pouvoir de police de salubrité ont demandé à la CATLP d'engager la procédure de retrait de ce syndicat .

Il souhaite que la compétence assainissement non collectif soit exercée directement par la CATLP sans être transférée à un syndicat mixte.

Le retrait est subordonné à l'accord des assemblées délibérantes des membres exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte, à savoir (2/3 des membres représentant la ½ de la population ou la ½ des membres représentant les 2/3 de la population).

L'assemblée délibérante de chaque membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de demander le retrait de la CATLP du Syndicat Mixte du SPANC de l'Adour

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 17

Délégation du service public des transports urbains - Réseau ALEZAN - Rapport du délégataire KEOLIS TLP pour l'année 2021

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA

Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE

Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PEDEBOY

**Objet : Délégation du service public des transports urbains - Réseau ALEZAN -
Rapport du délégataire KEOLIS TLP pour l'année 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L1411-3 et L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu les avis des Commissions Consultative des Services Publics Locaux et du Contrôle Financier du 20 juin 2022,

EXPOSE DES MOTIFS :

La compétence transports urbains a été transférée à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) dès sa création le 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux articles L1411-13 et L1411-14 du CGCT, le présent document ainsi que les rapports annuels des délégataires seront mis à la disposition du public auprès du service communautaire Mobilités de la CATLP.

La Société Keolis TLP a donc produit son rapport annuel d'activités sur l'exploitation du réseau des autobus urbains TLP Mobilités pour l'année 2021, dont voici les principaux éléments chiffrés :

- Effectif : 88,7 ETP (dont 42,8 ETP de conducteurs chez Keolis TLP + 30,9 conducteurs chez des sous-traitants soit un total de 73,7 ETP dédiés à la conduite)
- Nombre de véhicules : 70 véhicules (dont 58 appartenant à l'Autorité Organisatrice et 12 véhicules de réserve)
- Nombre de voyages : 1 482 946 voyages
- Nombre de kilomètres : 2 121 308 km
- Coût total : 9 344 535 €
- Contribution forfaitaire versé au délégataire : 8 601 933,71 €
- Recettes commerciales du réseau : 742 601 €

L'exposé du Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE,

Article 1 : de prendre acte du rapport annuel d'activités fourni pour l'année 2021 par la Société Kéolis TLP concernant l'exploitation du réseau des transports urbains TLP Mobilités.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 18

**Approbation du compte de gestion 2021 du Budget Annexe des
Transports**

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA

Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE

Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PEDEBOY

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du Budget Annexe des Transports

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le compte de gestion 2021 dressé pour le budget annexe des transports par le Trésorier Principal est en parfaite concordance avec le compte administratif 2021 du budget annexe des transports.

En conséquence, il est proposé que le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 du budget annexe des transports par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

L'exposé du rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte de gestion du budget annexe des transports pour l'exercice 2021.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 19

Approbation du compte administratif 2021 du Budget Annexe des transports

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX

M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
Jean-François CAZAJOUS
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE

M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
M. Frédéric LAVAL
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PEDEBOY

Objet : Approbation du compte administratif 2021 du Budget Annexe des transports

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2022 approuvant le compte de gestion 2021 du budget annexe des transports.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le compte administratif du budget transports pour l'année 2021 fait apparaître :

- Un excédent cumulé en section d'exploitation de 11 701 084,98 €
- Un excédent cumulé en section d'investissement de 3 161 317,69 €

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	12 887 047,93	11 557 249,53	-1 329 798,40
	Section d'investissement	118 022,23	1 011 710,87	893 688,64
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation (002)		13 030 883,38	13 030 883,38
	Report en section d'investissement (001)		2 267 629,05	2 267 629,05
	TOTAL (réalisation+report)	13 005 070,16	27 867 472,83	14 862 402,67
Restes à réaliser	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
Résultat cumulé	Section d'exploitation	12 887 047,93	24 588 132,91	11 701 084,98
	Section d'investissement	118 022,23	3 279 339,92	3 161 317,69
	TOTAL CUMULE	13 005 070,16	27 867 472,83	14 862 402,67

L'exposé du rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les résultats et l'exécution du compte administratif 2021 du budget annexe des transports conformément au document ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 20

Affectation des résultats 2021 du Budget Annexe des transports

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE

M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN

M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY

Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE

Jean-François CAZAJOUS

M. Joël CAZEDEBAT

Mme Christiane DURAND

Mme Agnès LABARTHE

M. Frédéric LAVAL

Mme Virginie SIANI WEMBOU

M. Alain TALBOT

M. André LABORDE donne pouvoir à M.

Jean-Claude PIRON

M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme

Caroline BAPT

M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.

Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.

Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE

M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES

Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à

Mme Marion MARIN

Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES

Mme Angélique BERNISSANT donne

pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à

Mme Nathalie HUMBERT

M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme

Danielle CARCAILLON

Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à

M. David LARRAZABAL

M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à

M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON

M. Philippe LASTERLE

M. Yves CARDEILHAC

M. Christophe CAVAILLES

M. Jean-François DRON

Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE

M. Paul LAFAILLE

M. Pierre LAGONELLE

M. Bruno LARROUX

Mme Sylvie MAZUREK

Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PEDEBOY

Objet : Affectation des résultats 2021 du Budget Annexe des transports

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Les résultats du budget annexe des transports s'établissent de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2021	893 688,64 €
Excédent antérieur	2 267 629,05 €
Résultat à affecter -exercice 2022	3 161 317,69 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	-1 329 798,40 €
Excédent antérieur	13 030 883,38 €
Résultat à affecter - exercice 2022	11 701 084,98 €

L'exposé du rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : des affectations et inscriptions budgétaires au budget 2022 :

- Au compte 001 en recettes d'investissement 3 161 317,69 €
- Au compte 002 en recettes de fonctionnement 11 701 084,98 €

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à la majorité avec 104 voix pour et 1 ne participant pas au vote (M. Gérard TRÉMÈGE)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 21

DM n°1 au Budget Annexe des transports

Date de la convocation : le 22 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE

M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN

**M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY**

**Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE**

Jean-François CAZAJOUS

M. Joël CAZEDEBAT

Mme Christiane DURAND

Mme Agnès LABARTHE

M. Frédéric LAVAL

Mme Virginie SIANI WEMBOU

M. Alain TALBOT

M. André LABORDE donne pouvoir à M.

Jean-Claude PIRON

M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme

Caroline BAPT

**M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE**

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.

Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.

Jean-Paul GERBET

**M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE**

**M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES**

Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à

Mme Marion MARIN

**Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES**

**Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE**

**Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT**

M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme

Danielle CARCAILLON

Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à

M. David LARRAZABAL

M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à

M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON

M. Philippe LASTERLE

M. Yves CARDEILHAC

M. Christophe CAVAILLES

M. Jean-François DRON

Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE

M. Paul LAFAILLE

M. Pierre LAGONELLE

M. Bruno LARROUX

Mme Sylvie MAZUREK

Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PEDEBOY

Objet : DM n°1 au Budget Annexe des transports

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

La décision modificative n°1 du budget annexe des transports reprend les résultats de l'exercice précédent et comprend quelques ajustements ou crédits nouveaux :

INVESTISSEMENT

RECETTES

Imputation	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 161 317,69
2156-040	Matériel de transport d'exploitation	5 000,00
	TOTAL	3 166 317,69

DEPENSES

Imputation	Libellé	Montant
2051	Logiciel	169 500,00
2131	Bâtiments	40 000,00
2153	Autres	40 000,00
	TOTAL	249 500,00

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Imputation	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	11 701 184,98
	TOTAL	11 701 184,98

DEPENSES

Imputation	Libellé	Montant
618	Divers	7 500,00
6281	Concours divers	800 000,00
6156	Maintenance	52 011,00
65 714	Subvention d'équipement aux communes	100 000,00
65 732	Subvention d'exploitation aux régions	50 000,00
65 734	Subvention d'exploitation aux communes	7 000,00
65 735	Subvention d'exploitation aux groupements de collectivités	400 000,00
6811-040	Dotation aux amortissements	5 000,00
739	Restitution de versement transport	50 000,00
	TOTAL	1 471 511,00

TOTAL GENERAL DES RECETTES	14 867 502,67
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 721 011,00

Sur avis favorable de la commission mobilité, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative N°1 du budget annexe des transports.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe des transports.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 22

Délégation du service public des transports urbains - Solde de l'exercice 2021

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE

M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO

M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
Mme Agnès LABARTHE
M. Frédéric LAVAL
M. Laurent PENIN
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. PEDEBOY

Objet : Délégation du service public des transports urbains - Solde de l'exercice 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la convention signée par le Président de la communauté d'agglomération TLP pour la délégation du Service Public des transports urbains du réseau TLP Mobilités à la Société Keolis TLP,

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la convention d'exploitation du réseau des transports collectifs urbains, la Société Kéolis TLP a présenté les relevés financiers définitifs des comptes de la délégation de service public pour l'année 2021.

Il ressort de ces documents que les montants définitifs à verser au délégataire pour l'année 2021 après indexation de la contribution financière forfaitaire s'élèvent à 8 623 914 €.

Les acomptes déjà versés par le budget annexe des transports s'élèvent à 8 476 026 €.

Il convient donc pour solder l'exercice 2021 de verser au délégataire la somme de 147 888 €.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter les relevés financiers définitifs des comptes de la délégation du service public des transports urbains pour l'exercice 2021.

Article 2 : de solder à la somme de 147 888 € les versements du budget annexe des transports au délégataire pour l'exercice 2021.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 23

Délibération d'intention - Perspective de demande d'agrément commune des Conservatoires de Tarbes, de Montauban, du Tarn, de l'Aveyron associant Music'Halle de Toulouse, afin d'assurer une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST

M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET

Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN

M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
Mme Agnès LABARTHE
M. Frédéric LAVAL
M. Laurent PENIN
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. TRÉMÈGE

Objet : Délibération d'intention - Perspective de demande d'agrément commune des Conservatoires de Tarbes, de Montauban, du Tarn, de l'Aveyron associant Music'Halle de Toulouse, afin d'assurer une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis plusieurs années, ces établissements travaillent en réseau pour l'organisation des épreuves d'entrée, d'évaluation et de sortie du cycle spécialisé (Cycle d'Orientation Professionnelle). Une convention cadre et un règlement commun des examens précisent cette collaboration.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine mettant en place des Classes Préparant à l'Enseignement Supérieur dans les établissements habilités pour cela, nous incite à faire évoluer cette collaboration.

- Il est à présent possible pour les conservatoires de solliciter un agrément spécifique – dissocié du niveau de classement de l'établissement – permettant d'ouvrir une ou plusieurs filières de formation visant à accueillir des étudiants préparant l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant ;
- Une telle demande d'agrément peut être accordée conjointement à plusieurs établissements lorsque le cursus d'enseignement spécifique résulte d'une convention entre ces établissements ;
- L'article 53 de la loi du 7 juillet a instauré une procédure d'agrément et ouvert un droit à bourse et au statut d'étudiant aux élèves majeurs de ces Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur.

La possibilité pour des élèves désirant accéder à l'enseignement supérieur en musique, danse ou théâtre de s'y préparer à proximité de leur domicile est un véritable enjeu de démocratie culturelle et d'équité territoriale.

Aussi, les termes de l'actuelle convention de mise en réseau des conservatoires doivent être actualisés et révisés dans une concertation entre collectivités territoriales et/ou E.P.C.I., sous l'égide des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver cette délibération d'intention, et autorise les services concernés à mener une étude approfondie concertée sur la pertinence et les moyens nécessaires à une possible demande commune d'agrément entre les partenaires signataires ; entendu que, en pareil cas, une délibération spécifique serait proposée à votre approbation.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 24

**Modification de la compétence Projet culturel de territoire par
l'ajout de l'itinérance culturelle**

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE

**M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO**

**M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
Mme Agnès LABARTHE
M. Frédéric LAVAL
M. Laurent PENIN
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE**

**M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS**

Absent(s) :

**M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU**

**M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES**

Rapporteur : M. TRÉMÈGE

Objet : Modification de la compétence Projet culturel de territoire par l'ajout de l'itinérance culturelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle
Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération
du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton

d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de son projet d'agglomération, la CATLP a fait valoir sa volonté de faire du développement culturel et touristique une identité forte auprès de ses habitants et un levier de développement local.

Ce projet, pour asseoir une attractivité mondiale renouvelée et durable, doit trouver son fondement dans une offre repositionnée sur des objectifs de qualité en faveur des contenus de la découverte patrimoniale, culturelle, artistique, historique, paysagère, environnementale et spirituelle notamment. Cette exigence de qualité doit parallèlement valoir pour l'ensemble des services et des prestations liées : information, accueil, visites, transports, hébergements, restauration, facilités diverses...

L'enjeu pour le territoire est de formuler une ambition internationale qui mobilise, dans un objectif de reconquête culturelle touristique, l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels concernés par les différents sites et entités territoriales de l'agglomération.

Cette nouvelle ambition, qui doit se traduire dans un renouveau de l'offre envers habitants et visiteurs et de ses services, doit être déclinée en autant de mesures concrètes à mettre en œuvre par ces acteurs.

Aussi, à la lecture de ce diagnostic, les enjeux pour l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées sont les suivants :

- Favoriser un développement socio-économique local grâce à la culture et au tourisme en développant une stratégie durable partagée ;
- Positionner ce territoire comme terre de vie d'excellence couplée à une richesse culturelle et une vitalité locale : requalifier et développer une offre structurée en associant les acteurs privés et publics ;
- Mieux répartir la fréquentation touristique du territoire sur l'année, afin d'améliorer la gestion des flux et de favoriser un éventuel report sur les « ailes de saison ».

Dès lors, les orientations stratégiques inscrites dans le projet d'Agglomération emportent le développement du territoire, son irrigation et son rayonnement.

C'est dans ce cadre que s'exercent les champs d'action des compétences transférées.

La diffusion de l'offre culturelle constitue un facteur de lutte contre l'isolement, de cohésion territoriale, de promotion des équipements phares de l'Agglomération.

Il est donc proposé de compléter la compétence en y ajoutant « l'accompagnement d'actions itinérantes visant à promouvoir la culture sur tout le territoire communautaire ».

Un règlement (annexe) fixant les critères de mise en œuvre de cette compétence viendra fixer les contours, dont la mission première sera d'être un outil de construction au service d'une identité renforcée et d'un avenir partagé.

Un programme annuel d'actions culturelles itinérantes sera soumis à l'approbation du conseil communautaire, un budget sera attribué pour ce faire.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'ajouter à la compétence projet culturel de territoire « l'accompagnement d'actions itinérantes visant à promouvoir la culture sur tout le territoire communautaire ».

Article 2 : d'approuver le règlement d'intervention annexé.

Article 3 : d'autoriser Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer tous documents afférents à cette mise en œuvre.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 25

Modification du règlement intérieur des aires permanentes d'accueil des gens du voyage

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE

M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO

M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
M. Gérard BOUE
M. Rémi CARMOUZE
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
Mme Agnès LABARTHE
M. Frédéric LAVAL
M. Laurent PENIN
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. GERBET

Objet : Modification du règlement intérieur des aires permanentes d'accueil des gens du voyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Deux modifications du règlement intérieur des aires permanentes d'accueil sont proposées :

☞ Changement des horaires d'accueil de la Régie des Gens du Voyage à Bordères-sur-l'Echez

En effet, les horaires du vendredi sont sur une fermeture à 18 h 00 pour la secrétaire chargée de l'accueil. Or, cela constitue un risque d'insécurité (coffre-fort avec l'argent de l'encaissement) car elle reste seule à partir de 16 h 30, les autres agents ayant terminé leur journée à cette heure-là. Une enquête sur plusieurs mois a démontré l'absence de fréquentation de la Régie par les gens du voyage après 16 h, d'où l'inutilité de conserver cet horaire.

Par conséquent, il est proposé de remplacer les horaires actuels d'ouverture au public ainsi, **du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.**

☞ Modification de l'annexe du règlement intérieur (liste « facturation pour dégradations ») par l'ajout de la ligne suivante :

Un montant de 65 €, par panneau de clôture, sera facturé en cas de dégradation.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des aires permanentes d'accueil, joint à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à la majorité avec 102 voix pour et 2 abstention(s)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIN, 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 26

Modification du règlement intérieur de l'aire de Lespie

Date de la convocation : le 22 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE

M. Eric ABBADIE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS

**M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE**

**Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
M. Gérard BOUE
M. Lucien BOUZET
M. Rémi CARMOUZ
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christiane DURAND
Mme Agnès LABARTHE
M. Frédéric LAVAL
M. Laurent PENIN
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
M. André LABORDE donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme
Caroline BAPT
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne**

**pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette
LACAZE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Nathalie HUMBERT
M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme
Danielle CARCAILLON
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à
M. Jean-Marc DUCLOS**

Absent(s) :

**M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Philippe LASTERLE
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François DRON
Paul HABATJOU**

**M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno LARROUX
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Myriam MENDES**

Rapporteur : M. GERBET

Objet : Modification du règlement intérieur de l'aire de Lespie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Une modification du règlement intérieur de l'aire de Lespie est proposée :

☞ Changement des horaires d'accueil de la Régie des Gens du Voyage à Bordères-sur-l'Echez

En effet, les horaires du vendredi sont sur une fermeture à 18 h 00 pour la secrétaire chargée de l'accueil. Or, cela constitue un risque d'insécurité (coffre-fort avec l'argent de l'encaissement) car elle reste seule à partir de 16 h 30, les autres agents ayant terminé leur journée à cette heure-là. Une enquête sur plusieurs mois a démontré l'absence de fréquentation de la Régie par les gens du voyage après 16 h 00, d'où l'inutilité de conserver cet horaire.

Par conséquent, il est proposé de remplacer les horaires actuels d'ouverture au public ainsi, **du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.**

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la modification apportée au règlement intérieur de l'aire de Lespie, joint à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

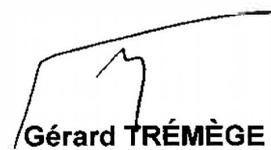
à la majorité avec 100 voix pour et 2 abstention(s)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022

Délibération n° 27

Convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie sur le périmètre « Rue Brauhauban Est » (Tarbes)

Date de la convocation : le 22 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Sébastien CYPRES
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN

M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY

Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Gérard CLAVE
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Guy VERGES
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
M. Gérard BOUE
M. Lucien BOUZET
M. Rémi CARMOUZE

Jean-François CAZAJOUS

M. Joël CAZEDEBAT

Mme Christiane DURAND

Mme Agnès LABARTHE

M. Frédéric LAVAL

M. Laurent PENIN

Mme Virginie SIANI WEMBOU

M. Alain TALBOT

M. André LABORDE donne pouvoir à M.

Jean-Claude PIRON

M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à Mme

Caroline BAPT

M. Roger-Vincent CALATAYUD donne

pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.

Marc BEGORRE

M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.

Jean-Paul GERBET

M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette

LACAZE

M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.

Patrick VIGNES

Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à

Mme Marion MARIN

Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir

à M. Hervé CHARLES

Mme Angélique BERNISSANT donne

pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à

Mme Nathalie HUMBERT

M. Henri FATTA donne pouvoir à Mme

Danielle CARCAILLON

Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à

M. David LARRAZABAL

M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à

M. Jean-Marc DUCLOS

Absent(s) :

M. Jean-Louis CAZAUBON

M. Philippe LASTERLE

M. Yves CARDEILHAC

M. Christophe CAVAILLES

M. Jean-François DRON

Paul HABATJOU

M. Charles LACRAMPE

M. Paul LAFAILLE

M. Pierre LAGONELLE

M. Bruno LARROUX

Mme Sylvie MAZUREK

Mme Myriam MENDES

Rapporteur : M. LARRAZABAL

Objet : Convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie sur le périmètre « Rue Brauhauban Est » (Tarbes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Conseil Communautaire du mercredi 29 juin 2022
Délibération n° 27

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20220629-CC29062022_27ar-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme,
Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'Établissement public foncier modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017,
Vu la délibération en date du 26 septembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a validé la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville des Communes de Tarbes et Lourdes,
Vu la délibération n°18 en date du 18 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a validé l'avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville des Communes de Tarbes et Lourdes
Vu la délibération n°2 en date du 25 septembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a validé les conventions opérationnelles pour les villes de Tarbes (secteur « Brauhauban ») et de Lourdes (secteurs « Centre ancien » et « Roches »)

EXPOSE DES MOTIFS :

La convention Action Cœur de Ville a été signée le 28 septembre 2018, par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, les communes de Lourdes et de Tarbes ainsi que les partenaires financeurs et locaux. Cette convention a engagé l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) à accompagner les villes de Tarbes et de Lourdes dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires aux projets de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Afin de finaliser l'engagement de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie auprès des collectivités territoriales, il convient de définir les conditions d'interventions communes visant à créer un outil de mobilisation foncière sur les immeubles stratégiques au regard du projet de revitalisation des deux centres-villes portés par les communes.

Ces outils se formalisent suivant des conventions opérationnelles uniques à chaque site et à chaque commune où l'EPFO s'engage à accompagner les collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et à s'appuyer sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action opérationnelle en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Le secteur Brauhauban, situé sur la commune de Tarbes, a fait l'objet d'une première convention opérationnelle, signée le 17 octobre 2019.

Près de 3 ans après le lancement de cette convention, les différents dispositifs mis en place par la commune ont permis la revitalisation de la partie Ouest du périmètre au travers d'initiatives privées. La vacance commerciale et de logements entre les places de Verdun et Jean Jaurès tend à diminuer.

Parallèlement, les réflexions menées ont permis d'identifier des îlots et ensembles bâtis prioritaires d'intervention, tous situés en aval de la rue. Une première étude de faisabilité et programmation a été lancée pour la requalification de l'îlot Foch, situé entre les rues Deville et Paul Bert.

A ce titre, il apparaît opportun de modifier le périmètre d'intervention et de définir les priorités d'actions au travers d'une nouvelle convention « Rue Brauhauban Est ».

Il convient donc d'annuler la première convention opérationnelle « Rue Brauhauban », signée le 17 octobre 2019 et de la remplacer par le nouveau projet de convention opérationnelle « Rue Brauhauban Est », réalisé de façon partenariale, entre la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la ville de Tarbes et l'Établissement Public Foncier Occitanie.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'annuler la première convention opérationnelle « Rue Brauhauban », signée le 17 octobre 2019 entre la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la ville de Tarbes et l'Etablissement Public Foncier Occitanie

Article 2 : d'adopter la nouvelle convention opérationnelle « Rue Brauhauban Est » entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la commune de Tarbes, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président à signer ladite convention et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

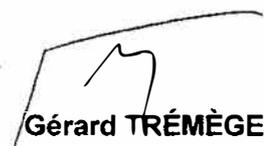
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 30 JUIN 2022

Publication et/ou affichage le : - 4 JUIL. 2022

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE